



## Pas d'effets négatifs sur les finances publiques

Brian Mulroney l'a répété maintes et maintes fois au cours de la dernière campagne électorale: l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis est un gage de prospérité pour les Canadiens. Mais en cherchant ainsi le bien des contribuables, le premier ministre était en même temps persuadé de trouver celui de son gouvernement.

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

Il appert en effet que ni sur le plan administratif, ni sur le plan fiscal, la libéralisation des échanges commerciaux avec les Américains n'entraînera de véritables effets négatifs dans la machine gouvernementale. Le traité entrant en vigueur demain n'occasionnera pas de pertes d'emploi chez les fonctionnaires, pas plus que de graves bouleversements dans les finances publiques.

Pourtant, en apposant sa signature au bas du traité, Brian Mulroney savait qu'il sacrifiait des milliards de dollars en droits de douanes sur les importations américaines. Il l'a fait cependant, en prenant le pari que la croissance économique qui résulterait de son geste, rembourserait son gouvernement au centuple.

Les dernières prévisions budgétaires rendues publiques par le ministre des Finances, Michael Wilson, en février, révèlent l'ampleur du coût à payer à court terme. L'élimination progressive des droits bilatéraux entraînera une première coupure de \$55 millions dans les fonds fédéraux à l'issue de l'exercice budgétaire 1988-1989.

Etant donné que seule la dernière partie de l'année budgétaire en cours se sera faite sous le nouveau régime de libre-échange, c'est au cours de l'exercice financier 1989-1990 que la disparition des tarifs prendra sa véritable dimension. Le ministère des Finances prévoit alors des pertes de \$460 millions. Les prévisions précises ne vont pas plus loin.

Mais en tenant compte du fait que l'élimination des tarifs douaniers imposés aux Américains se fera graduellement sur une période de 10 ans, il devient évident que le manque à gagner de l'Etat sera globalement de plusieurs milliards.

Le scénario sur lequel se sont entendus les négociateurs canadiens et américains fait disparaître complètement certains tarifs dès la mise en oeuvre demain. Dans les autres cas, les tarifs douaniers commenceront à être abaissés de 10 ou de 20 % annuellement, pour une élimination totale en cinq ou 10 ans, soit d'ici 1993 ou d'ici 1998.

Le gouvernement d'Ottawa est tout à fait convaincu de pouvoir compenser largement ses pertes grâce à l'accroissement de l'activité économique à moyen terme. Même à court terme, il y a une petite progression dans les recettes publiques en vertu de la réforme fiscale et de différentes mesures contenues dans les budgets précédents, et ce, malgré le fléchissement au chapitre des droits bilatéraux.

« L'accord de libre-échange, écrit le ministre Wilson dans son évaluation économique de l'entente, assurera un accès amélioré et plus sûr à l'énorme marché américain. Il accroîtra les possibilités d'économies d'échelle dans la production et la commercialisation au Canada, ce qui favorisera une productivité accrue et stimulera l'innovation et l'investissement. En bref, l'accord se traduira par une économie canadienne plus efficiente et plus productive. »

L'équation est simple. Les entreprises feront plus de profits et garantiront de nouveaux emplois et de meilleurs salaires aux travailleurs. Il s'ensuit des taxes accrues pour le gouvernement et moins de déboursés pour une clientèle dans le besoin en décroissance.

Le libre-échange s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans la philosophie conservatrice de l'économie. Les mesures tarifaires, la forte réglementation, l'étatisation des entreprises, les limites aux investissements étrangers sont autant d'entraves au dynamisme du marché et à la productivité. Dans le cas particulier de la libéralisation des échanges commerciaux, note le ministère des Finances dans ses études, tous les exemples analysés démontrent qu'elle a provoqué une croissance économique pour les partenaires impliqués. Le Canada est lui-même un exemple, ayant déjà bénéficié des réductions de tarifs obtenues dans le cadre élargi des négociations multilatérales.

Les projections, tant d'organismes extérieurs comme le Conseil économique du Canada que du gouvernement fédéral, prédisent une incidence économique favorable.

Le revenu réel des Canadiens fera un bond net de 2,5 % en 10 ans. Cela se traduit par une hausse permanente du revenu équivalant à \$12 milliards, selon les économistes des Finances, ou l'équivalent d'une augmentation permanente de revenu de \$450 par Canadien, chaque année. Au chapitre de l'emploi, on prévoit une création nette de 120,000 nouveaux emplois en cinq ans, en tenant compte des pertes possibles dans les secteurs mous. Le gouvernement s'attend donc à tirer aisément son épingle du jeu.

### La tâche des douaniers

D'autre part, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la mise en oeuvre de l'accord commercial à compter de demain, n'allègera pas les responsabilités des douaniers aux frontières canadiennes. A la section Douanes et accises du ministère fédéral du Revenu, on estime que leur tâche sera modifiée, mais que, globalement, la charge de travail restera la même. Elle pourrait même augmenter compte tenu des nouvelles possibilités d'importation pour les Canadiens.

M. Rob Tait, directeur général du groupe de travail sur le libre-échange au ministère du Revenu, précise que toutes les marchandises continueront d'être inspectées. Tous les produits en provenance des Etats-Unis restent soumis à la taxe de vente fédérale. Les fonctionnaires ont quant à eux reçu une formation adaptée aux nouvelles règles et les formulaires appropriés sont prêts.

Sur le plan des tarifs, il faudra tenir compte de la levée totale ou progressive de ceux-ci selon le cas. Le principal défi qu'auront à relever les agents canadiens aux postes frontières sera de veiller à ce que les biens incorporant des composants, aient bel et bien subi 50 % de leur coût de fabrication en territoire américain. Les Etats-Unis ne doivent pas devenir une porte d'entrée libre de tarifs pour des produits qui ont simplement été en transit au sud de la frontière canadienne.

« Nous avons multiplié au cours des dernières mois les rencontres et les séminaires avec la communauté des affaires pour leur expliquer les nouvelles règles », indique M. Tait. Une campagne d'information est prête pour eux, comme pour l'ensemble des citoyens canadiens.

Quelque 200 douaniers embauchés sur une base temporaire seront à l'oeuvre en 1989 pour aider les 7,500 fonctionnaires déjà en place. Revenu, Douanes et Accises Canada n'a pas fait de projections quant au grossissement des effectifs. L'évolution graduelle leur permettra de s'ajuster sans trop de difficultés advenant que le volume des échanges commerciaux connaisse une très forte croissance.

En fait, conclut M. Tait, c'est surtout la multiplication des petits dossiers qui pourrait surtout compliquer la tâche de son ministère. Une simple hausse de volume d'un même produit ne créera aucune difficulté.

## Feu vert au libre-échange!

Avec le premier janvier 1989, ou la ratification du sénat canadien et la sanction royale, s'amorcera la mise en branle du calendrier d'exécution du libre-échange. Outre l'élimination progressive des entraves au commerce des produits, ce sera aussi l'entrée en vigueur de nombreuses règles touchant les marchés publics, les services, l'investissement et les mesures à la frontière des deux pays.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Le 1er janvier 1989 donne tout d'abord le feu vert à l'application d'une première série de réductions des droits de douane qui élimine immédiatement les tarifs existants dans des secteurs déjà en mesure d'affronter la concurrence.

Ce premier groupe englobe environ 15 % des produits qui ne traversaient pas encore la frontière en franchise, comme c'était déjà le cas pour 80 % des exportations canadiennes aux Etats-Unis.

C'est aussi le départ de deux autres catégories qui feront progressivement disparaître les droits imposés sur les autres produits, en tranches égales, selon un échelonnement de cinq ou de dix ans.

Toujours avec l'an nouveau, les deux pays cesseront de subventionner directement les exportations de produits agricoles à destination du partenaire à l'entente.

D'autres dispositions seront également mises en marche. Plus particulièrement la levée, par seuils de deux ans d'ici 1994, de l'embargo sur les importations de véhicules d'occasion de plus de 15 ans en provenance des Etats-Unis.

L'embargo touchant les aéronefs d'occasion disparaîtra aussi. Les politiques canadiennes et américaines d'achat préférentiel seront assouplies.

Le début de 1989 introduit encore l'élimination progressive de l'écart de majoration que le Canada impose sur les vins américains. Dans le cas des spiritueux américains, ces écarts disparaissent complètement.

De plus, concernant les acquisitions de sociétés canadiennes par des intérêts américains, le gouvernement canadien ne sera plus autorisé à en faire l'examen que si le montant dépasse \$25 millions (actuellement \$5 millions), dans le cas des acquisitions directes ou totalise \$100 millions d'actif (\$50 millions auparavant), pour les acquisitions indirectes.

C'est encore le 1er janvier 1989 que les deux pays commenceront à appliquer les mesures visant à faciliter les séjours temporaires dans l'autre pays, « pour affaires », un terme agrandi à certains professionnels et compétences spécialisées. Les restrictions américaines sur l'enrichissement de l'uranium seront également abolies.

Une dernière mesure commencera à s'appliquer, au cours de 1989, plus précisément le 1er octobre, soit celle qui prévoit l'abolition par étapes des droits sur les exportations des aciers spéciaux vers les Etats-Unis.

### Calendrier progressif

Tout au long de la période se prolongeant jusqu'au 1er janvier 1998, date de l'élimination des ultimes droits de douane, le calendrier d'exécution du libre-échange prévoit, au 1er janvier de chaque année, la perte d'une nouvelle tranche d'un cinquième ou d'un dixième de la valeur des droits de douane.

Incidentement, la surtaxe américaine sur le bois d'oeuvre canadien n'a pas été incluse dans l'entente de libre-échange. Présentement de 8 %, elle doit être révisée en avril 1990.

De plus, le 1er janvier 1991, le seuil d'examen des investissements étrangers passera à \$100 millions pour les acquisitions directes, et à \$500 millions pour les acquisitions indirectes.

Au 1er janvier 1992, le seuil d'examen des acquisitions directes montera à \$150 millions, tandis qu'il sera aboli pour les acquisitions indirectes.

Avec le début de 1993, c'est la fin des droits douaniers éliminés sur cinq ans, soit pour 35 % des produits.

Enfin, sur une période de cinq à sept ans, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, les deux pays procéderont à l'établissement d'un régime de réglementation touchant les mesures subventionnées et les pratiques privées anticoncurrentielles de fixation des prix, telles que le « dumping ».

Entre-temps, on procédera également à l'examen bilatéral de toute modification apportée aux lois et règlements existants sur les droits compensateurs ou antidumping pour en assurer la conformité avec l'entente de libre-échange.

On confiera à un groupe spécial bilatéral l'examen judiciaire des ordonnances finales de droits compensateurs et antidumping qui était jusqu'ici effectué par les tribunaux nationaux.



# LE JEU-QUESTIONNAIRE DU LIBRE-ÉCHANGE

Les magasins regorgeaient de jeux-questionnaires, la semaine dernière.

Fric, Monopoly, Arpents de pièges et autres. Tous présentés comme d'attractifs cadeaux des Fêtes. Mais rien sur le libre-échange qu'on nous promet comme notre super-cadeau du Nouvel An! Outre qu'un tel aide-mémoire aurait été si commode pour les candidats... et les électeurs, pendant la dernière campagne! Pourquoi donc, alors, ne pas amorcer l'ébauche d'un tel jeu. Il se trouvera certainement quelqu'un pour exploiter plus complètement le filon.

**Q.** Tout d'abord, ça commence quand, le libre-échange?

**R.** Après trois ans de négociations... et quatre motions de clôture, ça c'est précisé, la veille de Noël, avec l'approbation par la Chambre des communes du projet de loi C-2. Le libre-échange devrait finalement entrer en vigueur à sa date ultime du 1er janvier 1989, à la suite de sa ratification par le sénat canadien et la sanction royale du gouverneur-général.

**Q.** Dans ce cas, je pourrai m'acheter de nouveaux skis, sans payer de droits douaniers, dès ma prochaine fin de semaine à Stowe, au Vermont?

**R.** O.K. pour les skis! Car une première série de réductions des droits de douane sera mise en oeuvre le 1er janvier 1989, « en ce qui concerne les secteurs déjà en mesure d'affronter la concurrence ».

Cette première étape d'élimination, qui vise environ 15 % des produits traversant les frontières Canada-Etats-Unis, englobe les skis, imposés jusqu'ici à 11,4 % par le Canada.

**Q.** Comment, une première étape? Y en a d'autres? Toutes les taxes de douane ne seront pas éliminées immédiatement, dès le 1er janvier?

**R.** Tout doux! L'entente de libre-échange comporte trois étapes. Avec les skis, la liste d'élimination de la première étape, la catégorie A, comprend les ordinateurs et le matériel connexe (taxés à 3,6 % en moyenne), le cuir, les patins (22,5 %), les fourrures et vêtements en fourrure, les aiguilles et les motocyclettes (9,2 %). L'élimination sera encore complète, dès le 1er janvier, pour certaines espèces de poisson non transformé, les levures, le whisky, les aliments pour animaux, l'aluminium non ouvré, les machines distributrices et pièces, certains équipements pour papeteries, certains produits du porc, les ferro-alliages et les réparations sous garantie.

**Q.** C'est tout! Si je mets la main sur une bonne voiture d'occasion, aux Etats-Unis, je paierai donc encore la douane?

**R.** Pas nécessairement! Il reste encore deux catégories de produits qui seront exemptés, les uns sur cinq ans et les autres sur 10 ans.

Sur les importations de voitures d'occasion de plus de 15 ans, il y avait un embargo. Le 1er janvier prochain, les voitures de plus de huit ans pourront entrer au Canada en franchise. Le seuil sera ensuite abaissé d'environ deux ans par année. La taxe prendra fin le 1er janvier 1993. Tout comme il en sera pour l'interdiction imposée par les Etats-Unis sur le matériel de loterie.

**Q.** Et les meubles?

**R.** Egalement, à partir du 1er janvier 1989, le libre-échange prévoit que les droits de douane seront progressivement réduits sur cinq ans, ou de 1/5 par année, avec élimination complète le 1er janvier 1993. C'est la catégorie B.

**Q.** Il y a beaucoup d'articles, dans cette 2e catégorie?

**R.** Environ 35 % des produits encore sujets aux droits douaniers. Et pas des moindres! Comme exemples, on peut citer les pièces de rechange pour automobiles, les meubles, les peintures, le papier et les produits du papier, le matériel imprimé, la plupart des machines, l'équipement de télécommunications, certaines viandes (y compris l'agneau), les explosifs, les voitures de métro (Bombardier n'y trouvera certainement rien à redire!), les produits chimiques (sauf les médicaments et les cosmétiques), ainsi que les contreplaqués de feuillus.

**Q.** Et c'est quoi, le calendrier d'élimination, pour les autres produits?

**R.** Dix ans, ou 1/10 par année, à partir du 1er janvier 1989. C'est la catégorie C. Un groupe comprenant environ la moitié des produits non encore exemptés.

**Q.** Comment, non encore exemptés?

**R.** Parce que déjà, avant le libre-échange, près de 80 % des 3,500 produits échangés entre les E-U et notre pays passaient la frontière en franchise, ou sans droits de douane.

**Q.** Bon! Qu'est qu'il y a dans cette catégorie C?

**R.** Le 1er janvier prochain, les droits de douanes baisseront donc de 10 % pour les pneus (10,7 % de douane actuellement), les appareils électriques (12,5%), les textiles et vêtements, les embarcations de plaisance, les wagons de chemin de fer, le boeuf et la plupart des produits agricoles, l'acier et les contreplaqués de résineux.

**Q.** Donc, si je change les pneus de ma voiture aux Etats-Unis, les droits douaniers seront abaissés de 10 % en janvier et éliminés d'ici janvier 1998?

**R.** Pas exactement! Il faudra respecter les règles d'origine!

**Q.** Quoi encore?

**R.** Les deux pays continueront de réclamer les droits douaniers s'appliquant aux importations en provenance des autres pays. De fait, ne sont admissibles aux réductions du libre-échange que les produits suffisamment transformés au Canada et/ou aux Etats-Unis « pour être classés différemment des matières premières ou des composantes en cause ». Outre un classement tarifaire différent, il faudra parfois qu'un pourcentage déterminé des coûts de fabrication - le plus souvent 50 % - ait été engagé dans l'un ou l'autre pays. Ainsi, les produits importés en vrac d'outre-mer et seulement réemballés et étiquetés aux Etats-Unis ne seront pas admissibles, alors qu'un produit incorporant seulement certaines composantes importées le sera... la plupart du temps!

textes de RÉAL LABERGE  
LE SOLER

**Q.** Des exemples, pour mieux comprendre?

**R.** Une bicyclette en acier américain et assemblée aux Etats-Unis, mais dont les roues, les engrenages et les guidons seront importés d'un autre pays, comptera comme un produit d'origine américaine si 50 % des coûts de fabrication sont engagés aux Etats-Unis et/ou au Canada. Les deux pays continueront d'exiger la taxe douanière d'environ 7,5 % sur les caméras importées aux Etats-Unis, si elles viennent du Japon ou de l'Allemagne, et ne font... que transiter par les Etats-Unis!

**Q.** Comment le prouver?

**R.** La marque de la caméra ou des autres produits servira à établir cette notion « d'origine », quand il s'agira d'importations à des fins personnelles, ou autrement dit, des achats faits par un voyageur-consommateur. De leur côté, ceux qui achèteront à des fins commerciales devront remplir les formulaires et obtenir préalablement les certificats qui donneront droit ou non aux exemptions douanières. Ces distinctions seront primordiales, dans les cas des réparations gratuites reliées aux garanties.

**Q.** Au moins, je ne serai plus embêté, aux douanes américaines, pour les motocyclettes « considérées d'origine américaine ». Plus rien à payer? Je vais en ramener deux sur ma remorque.

**R.** Pas si vite! Restent les taxes de vente et d'accises.

**Q.** C'est quoi, ça?... et ça coûte cher?

**R.** D'abord la taxe fédérale de 12 % à la valeur ajoutée. Celle que les manufacturiers canadiens ajoutent aux produits,

avant de les refiler aux magasins, pour consommation. Aussi les taxes d'accises, sur les tabacs, la bière, les vins et les spiritueux. Dans le cas des vins, selon les spécialistes consultés par le SOLEIL, ces coûts subsistants sur les importations provenant des Etats-Unis pourront s'élever jusqu'à dix fois la réduction douanière de 4,4 cents du 1er janvier prochain.

**Q.** Bon! C'est fini, les restrictions au libre-échange!

**R.** Pas tout à fait! Les exemptions personnelles annuelles ne sont pas enlevées automatiquement. Pour les catégories de 5 ou 10 ans, comme dans le cas des tables et des réfrigérateurs, les limites du « duty-free » ne disparaîtront que progressivement.

**Q.** On m'accorde quel montant d'exemption?

**R.** Toujours \$100 pour les voyages de 48 ou plus, et \$300 une fois par an, si votre voyage aux Etats-Unis dure au moins sept jours.

**Q.** On finit toujours par vous pointer d'autres charges additionnelles, aux douanes! Qu'est-ce qui va arriver aux frais administratifs reliés aux opérations douanières?

**R.** Ah! Un autre bon point ici, pour le libre-échange! Le traité prévoit que ces redevances (actuellement imposées par les Américains à 0,17 % de la valeur des importations, même si le droit douanier est nul) vont être éliminées graduellement, d'ici le 1er janvier 1994. De plus, « ni l'un, ni l'autre pays n'imposera de nouvelles redevances de ce type à l'égard des produits importés qui satisfont aux règles d'origine ». L'année dernière, avant le libre-échange, l'entrée en franchise s'appliquait à 80 % des marchandises totalisant \$173,5 milliards. Le consommateur pourra éventuellement en récupérer quelque profit, si on lui en refile partiellement les économies.

**Q.** S'il reste encore autant de restrictions, à quoi bon le libre-échange?

**R.** Oh! Le libre-échange touche bien d'autres aspects que les barrières tarifaires! C'est peut-être même la partie la plus importante, à long terme, de l'entente intervenue au début de 1988. La propagande fédérale prend bien soin de nous rappeler que plus de 30 % du revenu national canadien est relié au commerce extérieur, avec trois millions d'emplois et un pourcentage de 80 % de nos transactions avec les Américains. Outre les règles relatives au commerce des produits, le libre-échange touche entre autres aux marchés publics (les achats gouvernementaux) et compte des chapitres qualifiés « d'innovateurs » au domaine des services, des voyages d'affaires et des investissements. Des clauses atténueront les mesures anti-dumping, sauf pour le bois d'oeuvre et le bardeau de cèdre qui restent en vigueur. Il y aura aussi un tribunal pour le règlement des différends entre les deux pays.

**Q.** On touche à tout, quoi!

**R.** Pas tout à fait! Tout le secteur du transport n'est pas inclus dans l'accord, que ce soit le transport maritime, ferroviaire, aérien, par camion ou autobus.

**Q.** Bah! Des choses qui n'intéressent que les hommes d'affaires et les entreprises?

**R.** D'accord, en bonne partie! Mais les dispositions relatives aux séjours temporaires « pour gens d'affaires » peuvent s'avérer intéressantes à bon nombre de personnes. Les gens d'affaires bénéficieront d'un accès amélioré au marché de l'autre pays, pour y vendre leurs biens et services ou pour y fournir des services professionnels ou d'après-vente.

**Q.** Donc, pour la grande majorité des gens, le libre-échange ne signifiera pas grand-chose comme jobs!

**R.** C'est un point fort contesté. Les syndicats prévoient plutôt des pertes d'emplois, dans les industries des secteurs mous tels que le textile, la chaussure et le meuble. Mais l'un emportant l'autre, l'évaluation canadienne mise sur une création de deux millions de nouveaux emplois, grâce à l'expansion des entreprises existantes ou l'ouverture de PME capables de rivaliser avec les multinationales américaines, sur un marché agrandi de 25 à 260 millions d'âmes.

**Q.** Revenons aux avantages du libre-échange, pour le consommateur. Les économies sur les marchandises américaines pourront se situer dans quelle brochette monétaire?

**R.** Les experts gouvernementaux ont évalué que les familles à bas revenus pourront sauver quelque \$325 ou environ \$800, dans le cas des familles à plus hauts revenus.

**Q.** Certain, certain!

**R.** En autant que les réductions douanières ou non tarifaires seront passées aux consommateurs, par les firmes d'importation ou les grands magasins! Ou encore, que le gouvernement fédéral n'imposera pas une nouvelle taxe de vente, pour compenser les revenus perdus avec les tarifs éliminés.

**Q.** Et quoi d'autres?

**R.** Reste l'élimination, ou tout au moins une diminution « prévisible » des subventions que le Canada ou les Etats-Unis verse à l'égard de certains biens et services destinés à l'exportation. C'est une disposition qui maintient bon nombre de prix à des niveaux supérieurs aux coûts de production. Le consommateur pourra éventuellement y bénéficier de prix plus « rationalisés », donc avec tendances à la baisse.

Le libre-échange, c'est une passoire qui vaut aussi pour les « jobs »? Ce sera désormais aussi facile de traverser aux « States » pour s'y trouver un emploi, que ce l'est pour jouer à la roulette à Las Vegas, ou prendre le soleil en Floride. Bonne question, mais moins bonne réponse!

**Q.** Ca veut dire que c'est foutu?

**R.** D'accord, en bonne partie! Le chapitre 15 du libre-échange prévoit des autorisations de séjour temporaire, mais « pour gens d'affaires ».

**Q.** Bon! encore des avantages excluant le monde ordinaire! Y a pas des portes entrouvertes?

**R.** Tout dépend! Si tu tombes dans les clans dûment mentionnés: les gens d'affaires en visite, mais aussi les négociants et investisseurs, les professionnels... ou des mutations à l'intérieur d'une société. En forçant la note, ça peut englober bien du monde!

**Q.** Parfait! Et c'est bon pour tous les « jobs »?

**R.** Malheureusement non! Les journaliers ou les ouvriers des chaînes de montage ne pourront pas en profiter. Pour les gens d'affaires, l'accès amélioré au marché du travail de l'autre pays sera restreint. Seulement pour y vendre leurs biens et services, ou pour y fournir des services professionnels ou d'après-vente.

**Q.** Toujours et seulement les affaires!

**R.** Pas exclusivement! L'entrée outre-frontière vaudra également pour les professionnels, tels que les experts-comptables, les ingénieurs et les « scientifiques » (une mention suivie d'une longue liste incluant les biologistes, agronomes, géophysiciens, physiciens et autres spécialistes du genre). L'annexe 1502.1, de l'appendice 2, mentionne enco-

re les architectes, les experts-conseils en gestion, les orienteurs, les travailleurs sociaux, les bibliothécaires (MLS), les médecins (enseignement ou recherche seulement), les dentistes, les infirmières (autorisées), les technologues médicaux ou de laboratoire clinique, les avocats (de toute façon, ils auraient trouver le moyen de contourner l'exception), les profs d'université et de séminaires, les mathématiciens (avec baccalauréat) et même les managers d'hôtels.

**Q.** Vraiment pas moyen de trouver une planque, pour les autres?

**R.** Peut-être dans les séjours temporaires (et éventuellement moins précaires) rendus plus accessibles aux cadres, superviseurs, ou au personnel possédant des compétences essentielles, « en situation de mutations à l'intérieur d'une société ». Bien entendu, avec restrictions! Comme celle du « baccalauréat, plus trois années d'expérience », une disposition qui va empêcher bien des journalistes, la plupart non diplômés, d'aller faire de l'information aux Etats-Unis.

**Q.** Et ici, au Canada, les « jobs » vont pleuvoir?

**R.** Au gré de qui fait la réponse! Les syndicats insistent plutôt sur les pertes d'emplois qui vont en résulter, dans les industries des secteurs mous tels que le textile, la chaussure et le meuble. Mais l'un emportant l'autre, l'évaluation gouvernementale canadienne mise sur une création de deux millions de nouveaux emplois, grâce à l'expansion des entreprises existantes ou l'ouverture de PME capables de rivaliser avec les multinationales américaines, sur un marché agrandi de 25 à 260 millions d'âmes.



Les leaders des « Barbudos », Fidel Castro et son compagnon de lutte Ernesto Che Guevara.



Il y a 30 ans

## Castro prenait le pouvoir à Cuba

LA HAVANE — Il y a 30 ans, une page nouvelle de l'histoire du continent américain s'ouvrait à La Havane : les « Barbudos », avec Fidel Castro à leur tête, prenaient le pouvoir à Cuba et la victoire de leur révolution allait conduire à l'installation du premier régime communiste des Amériques.

par BERTRAND ROSENTHAL  
de l'Agence France Presse

Dans la nuit de la saint Sylvestre 1959, le dictateur Fulgencio Batista fuyait par avion avec ses proches vers Saint-Domingue. Dans les heures suivantes, le gratin du régime de l'ex-sergent télégraphiste, y compris les rois de la mafia locale, à l'instar du Meyer Lansky, prenaient le chemin des États-Unis.

A peine la nouvelle connue du départ du dictateur et de la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par le juge Carlos Manuel Piedra, l'euphorie gagne La Havane. Les casinos sont envahis, des rédactions de journaux occupées par les partisans du Mouvement du 26 juillet (l'organisation de Fidel Castro), tout

comme le siège de la Shell. Les militants des organisations clandestines révolutionnaires sortent de l'ombre, occupent la rue et investissent les postes de police. **Appel de Castro**

Dans les environs de Santiago de Cuba, Fidel Castro, pris de cours par un dénouement si rapide, appelle à la grève générale pour le lendemain, refuse de reconnaître le nouveau gouvernement et appelle à la poursuite des opérations militaires.

« Révolution Oui, coup d'Etat non », lance le jeune leader âgé de 32 ans sur les ondes de Radio Rebelde. Dans le même temps, Ernesto Che Guevara, à la tête d'une colonne de l'armée révolutionnaire qui venait de prendre la ville de Santa Clara, à plus de 250 km de La Havane, rejoint

par une autre figure légendaire de la révolution, Camilo Cienfuegos, avance à marche forcée sur la capitale cubaine.

Ils arrivent dans la nuit du 1er au 2 janvier pour s'emparer des deux places fortes de la capitale : le guérillero argentin s'installe dans la forteresse de la Cabana, et Camilo Cienfuegos occupe le camp militaire Columbia.

Toute la journée du 2, les militants révolutionnaires occupent les bâtiments administratifs, les centres de communications, les postes de police, les stations de radio. Le soir, la révolution a pris tout le contrôle de La Havane, sans bain de sang, et maintient l'ordre. Le régime de Batista s'est écroulé et le nouveau gouvernement n'aura pas tenu 24 heures.

### Castro acclamé

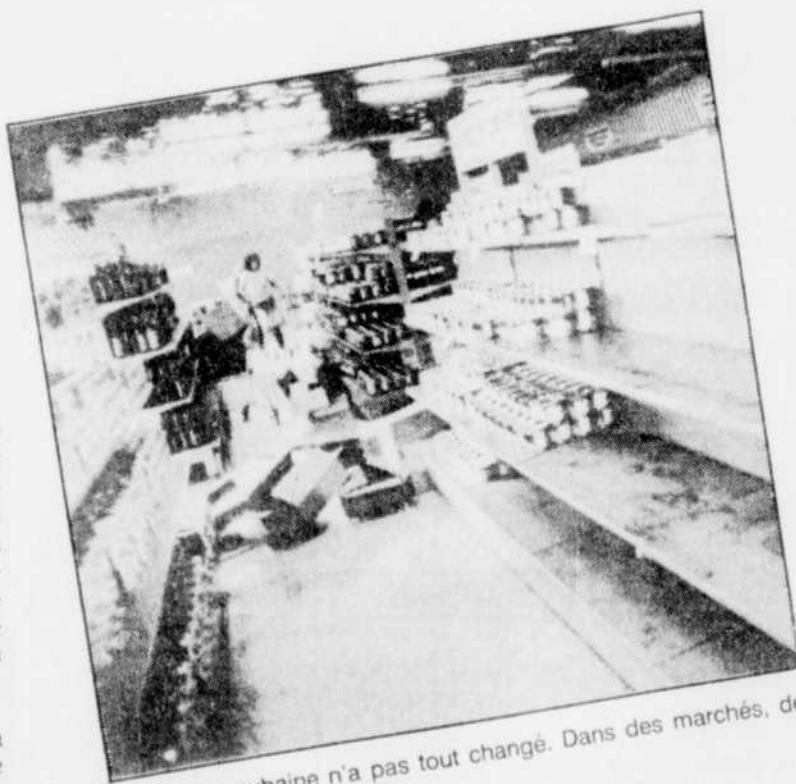
Fidel Castro entre dans Santiago de Cuba le 2 janvier au milieu d'une explosion de joie populaire. Il nomme président provisoire de Cuba le juge Ma-

nuel Urrutia, un vieux politicien modéré et, devant une foule en délire, déclare « la révolution commence maintenant ».

Après avoir baptisé Santiago de Cuba, capitale du pays, Fidel Castro prend la route de La Havane, une véritable tournée triomphale de près de 1.000 km. Durant six jours, le peuple cubain viendra en masse découvrir le chef des guérilleros barbudos, déjà devenu une légende.

L'entrée finale de Fidel Castro le 8 janvier à la tête d'une colonne motorisée donne lieu à des scènes d'hystérie populaire.

L'incroyable se réalisait : une poignée d'hommes débarqués deux ans auparavant du Mexique dans la Sierra Maestra venaient, au prix d'une guérilla d'épopée, de vaincre une armée de 20.000 hommes, soutenue par les États-Unis. La doctrine Monroe, définissant depuis plus d'un siècle le continent américain comme une « chasse gardée » des États-Unis, était ébranlée.



La révolution cubaine n'a pas tout changé. Dans des marchés, des tablettes sont presque vides.

Curieusement, ce résultat a été atteint au long de crises cycliques, tous les cinq ans depuis 1960. 1965 a ainsi été marquée par la grande émigration du port de Camarioca vers les États-Unis. En 1970, l'échec de la « zafra géante » (récolte) des dix millions de tonnes de sucre a conduit aux changements des méthodes administratives.

En 1975, la Révolution « s'institutionnalisait » avec le premier congrès du parti communiste cubain, suivi par l'adoption d'une constitution engendrant de nouvelles structures gouvernementales. 1980 était marquée par une nouvelle vague d'émigration, celle de port-Mariel.

Le cycle était altéré en 1985, année sans secousse sociale.

Mais cette année, pour certains observateurs, est le début de la crise actuelle, la plus grave de toute la Révolution, selon des responsables cubains.

Cuba est financièrement étranglée par sa dette vis-à-vis du monde occidental et la « perestroïka » soviétique semble devoir changer la règle des deux poids, deux mesures qui régissaient le commerce bilatéral avec l'URSS.

L'amitié « éternelle et indestructible » entre le Kremlin et le palais de la Révolution n'est pas remise en cause, mais l'aide économique et l'appui financier de l'URSS ont cessé d'être un coffre fort dans lequel Cuba pouvait puiser chaque fois que nécessaire.

## Le monopole des USA a été brisé

LA HAVANE - Partisans et opposants de Fidel Castro sont aujourd'hui d'accords au moins sur un point : durant trois décennies, l'homme, messianique pour les uns, absolutiste pour les autres, a dirigé une Révolution qui a brisé le monopole politique des États-Unis en Amérique latine.

par ALFREDO MUNOZ-UNSAIN  
de l'Agence France Presse

Fidel Castro qui mélange avec bonheur les annonces publiques et les actions cachées jusqu'au dernier instant, est peut-être le leader de ce siècle sur lequel on sait à la fois le plus et le moins. « Fidel n'aime pas qu'on le devine », commente ainsi l'un des ses fidèles depuis trente ans. Castro aime le secret, mais a besoin de la publicité.

Malgré ses efforts, selon certains, pour transformer le pouvoir à Cuba en une chose collective, la majorité des observateurs locaux ou étrangers estime que la Révolution, a été depuis 1959, est, et restera dans un avenir prévisible, une affaire personnelle.

Pourtant entre le « Fidel » iconoclaste des premières années et le « patriarce » encensé maintenant par la presse, le contraste est grand. Comme, entre la nouveauté des propositions du début de la Révolution qui faisaient trembler l'Amérique latine et la monotonie des rites, presque liturgiques, d'aujourd'hui.

D'une formation morale, intellectuelle et politique d'une époque dont il reste à peine des vestiges, Castro gouverne un

pays peuplé en majorité de jeunes, accordant peu d'intérêt au passé et vivant dans un monde où le capital est nécessaire au développement, mais aussi la libre circulation de l'information. En un autre mot internationalisée par la lointaine superpuissance amie de Cuba : « la Glasnost ».

Depuis 1959, l'URSS a aidé la révolution castriste à survivre face à l'autre superpuissance, hostile et proche, les États-Unis. Les gigantesques crédits et subventions soviétiques accumulés en trente ans dépassent de très loin les capacités de remboursement de Cuba, mais ont été pour l'île révolutionnaire une véritable « accumulation primaire » de capital.

Gachés ou pas, ils ont servi à construire une infrastructure économique significative pour un petit pays du tiers monde dans les Caraïbes. Le régime castriste a donné en terme moyen un niveau de vie supérieur à celui de n'importe quel pays comparable de la région. Pourtant la population est chaque jour plus insatisfaite, peut-être parcequ'elle ignore les problèmes d'alimentation de base, de santé minimum, ou de chômage massif.



Gil  
**COURTEMANCHE**  
Éditeur

## En 1988, les intellectuels gorbatchéviens ont été gâtés

Il y a 45 ans, mon père écoutait chaque soir la radio pour avoir des nouvelles de la guerre. Ce n'était pas vraiment sa guerre. Elle se déroulait dans des pays qu'il connaissait théoriquement mais il était vaguement conscient que son sort et le mien, je venais tout juste de naître, était intimement lié au résultat final du conflit.

Aujourd'hui c'est un peu le même sentiment qui m'anime en glanant ici et là le plus d'informations possibles sur ce qui se passe dans les pays de l'Est et particulièrement en Union soviétique. Je connais un peu ces pays, mais pas suffisamment pour dire que je les connais. Cependant, je suis profondément convaincu que ce qui s'y déroule actuellement déterminera bien plus mon avenir et celui de ma fille que l'entrée en vigueur demain du traité de libre-échange.

Depuis quelque temps plusieurs livres sont venus nous donner un éclairage plus précis sur les bouleversements que vivent actuellement les citoyens soviétiques. Parmi ces publications, un petit livre fascinant, « La troisième mort de Staline », de Elena Joly, sous-titré « Entretiens avec des intellectuels gorbatchéviens » (1). Le principal mérite de ce livre est de donner la parole, non pas aux enfants de Gorbatchev, aux jeunes intellectuels occidentalisés, mais à des écrivains et des artistes qui ont souvent le même âge que Gorbatchev, qui ont été et qui sont membres du parti, qui ont tous vécu sous Staline et qui savent que les tyrans doivent mourir plusieurs fois avant que leur héritage inhumain ne cesse de conditionner les réflexes d'une nation.

### Dire le passé

Ce sont des gens qui ont duré, qui ont persisté, malgré les rafles nocturnes, les poèmes brûlés pour ne pas qu'ils servent de pièces à conviction. Maintenant qu'ils ont retrouvé la parole, ils sont tous animés d'une même passion: dire le passé et nourrir la honte. Citant Dostoïevski, le comédien Oleg Tabakov explique pourquoi: « La honte est la colère dirigée contre soi-même, et lorsque toute une nation a honte, c'est la révolution ».

Pour le journaliste Vitali Korotitch, l'évocation de la période stalinienne constitue pour le moment la tâche la plus importante. Ce ne sont pas là des préoccupations d'intellectuels désincarnés, cette construction du passé a des objectifs hautement pratiques. « L'essentiel, poursuit le journaliste, est de couper aux nostalgiques du passé toute possibilité de retour en arrière. Nous avons commencé à raconter ce qui se produirait si Staline revenait ». Le raisonnement est simple, mais irréfutable: plus le passé apparaîtra comme horrifiant, plus le retour en arrière sera difficile.

La préoccupation historique des intellectuels est largement partagée par la population, comme le souligne Alexei Adjoubeï, gendre de Nikita Kroutchev. « On assiste aujourd'hui, dit-il, à une montée rapide presque explosive de l'intérêt des lecteurs pour l'histoire ». Les tirages des journaux et des revues qui se consacrent à ce travail sont éloquentes. Des centaines de milliers d'abonnements pour la revue Moskva après qu'elle eut annoncé la parution dans ses pages d'un livre du 19e siècle, « Histoire de l'Etat russe », livre pourtant disponible dans les bibliothèques et qui n'avait pas été frappé d'interdit.

Des périodiques spécialisés ont vu leur tirage gonfler presque magiquement. La revue Znamia est passée en un an de deux cent mille à sept cent mille exemplaires, Novyi Mir qui avait publié Evtouchenko il y a longtemps, de trois cent mille à plus d'un million. En un peu moins de deux ans, le tirage global des périodiques soviétiques a augmenté d'environ trente-cinq millions. La soif de connaître semble inextinguible.

La rapidité de l'évolution soviétique désarme même ses plus ardents défenseurs. Adjoubeï raconte qu'il avait dit à sa femme l'année dernière que le roman « Les Enfants de l'Arbat » ne serait jamais publié. « Aujourd'hui, dit-il, c'est un livre pour enfants ».

### Un beau cadeau

Anatoli Jigouline, publie cette année son premier roman. Agé de cinquante-huit ans, il fut arrêté en 1949, torturé puis déporté en Sibérie. Réhabilité en 1956, il parvenait tant bien que mal à faire publier ses poèmes, mais jamais son roman, « Les Pierres noires » qui raconte cette jeunesse gâchée. La « glasnost » lui a fait un beau « cadeau » comme il dit lui-même: publié dans une revue, le roman fut l'objet par la suite d'un tirage initial de six cent mille exemplaires. Elena Grekova, une mathématicienne et romancière qui a subi deux « lavages de cerveau », résume bien le sentiment de ces intellectuels en fin de siècle: « La vie chez nous, dit-elle, change si brusquement que nous les écrivains, n'avons pas le temps d'en prendre conscience réellement ».

Ces intellectuels gorbatchéviens ne tombent cependant pas dans l'angélisme. Ils rappellent que le principal problème de la « perestroïka », c'est qu'elle a commencé soixante ans trop tard, mais tous, d'une façon presque unanime s'inquiètent profondément de la montée des nationalismes, y compris du nationalisme russe qui prend ces jours-ci un visage intolérant, presque raciste. L'un d'eux prononce un verdict sans appel: « En parlant de la voie nationale, ils ramènent tout à l'esprit de clocher. Ils essaient de faire passer leur analphabétisme pour de la culture nationale ».

1988 a été une bonne année pour les intellectuels gorbatchéviens. Cela ne peut que nous réjouir car cela nous concerne, car comme le dit Vitali Korotitch: « Il y a un sentiment qui croit en nous, c'est le sentiment d'appartenir à l'humanité ».

(1) « La troisième mort de Staline », Elena Joly, 207 pages, Editions Actes Sud.



La « perestroïka » de Gorbatchev a commencé 60 ans trop tard.



Québec, Le Soleil, samedi 31 décembre 1988

605 AUTOS À VENDRE

CADILLAC Fleetwood Brougham d'égance 1987, grise, 54.000 km, intérieur en cuir, tout équipé, 17.000\$, garantie jusqu'en 1992. Bell cellulaire à discuter, 839-6842.

CHEVILLE Malibu Classic 1979, 7 portes, 800 automatique, propre, bonne mécanique, roues mag. 2009, discutables, 623-1761.

CHRYSLER Celebrity familiale 1987, équipement complet, 21.000 km, 14.800\$, 663-1136.

1988 CHRYSLER GTS, 4 portes, automatique, très propre, balance de garantie Chrysler. La Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

CHRYSLER New Yorker Landou 1988, 9.000 milles, Sair 325-7418.

1988 DODGE Aries, 4 cyl. automatique, bas milage. La Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

1984 DODGE Ares SE, 2 portes, très propre, 34.200 km, La Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

1987, DODGE Caravan, 4 cyl. 5 passagers, très propre, bas milage. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

1988 DODGE Caravan 4 cyl. 5 passagers. Spécial décembre. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

1987 DODGE Colt DL, 4 portes, manuelle, comme neuve. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

1987 DODGE Colt DL, 4 portes, manuelle, comme neuve. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

FORD Escort RS, sport, Autos Roch Poulin Inc. 446-1884.

15 Ford Tempo 4 cylindres 4 portes, bas milage, très propre. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

FORD Tempo GL 1984, 2 portes, 5 vitesses, 8 pneus neufs, 3.950\$, soir 833-8384.

FORD Turbo Suzuki 88 rouge 14.000 km, 643-9855, 623-2097.

HONDA Accord LX 1982, moteur 15.000 km, pneus neufs, propre, 4.000\$ ferme, 627-1663.

HONDA Accord LX 1983 manuelle, 3.500\$, 627-1188.

HONDA CRX 1987, 35.000 km, comme neuve, 9.500\$ négociable, 1 (418) 248-2267 après 18h.

625 CAMIONS À VENDRE

1988 HONDA Prelude blanche, bien équipée, bas milage. Grand spécial. La Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

87 HONDA Civic automatique, bonne tenue de route, 17.200 km. Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

HYUNDAI Stellar 85 G.S.L. 4.200\$, 683-0574.

ISSAN Maxima SE 87, 4 cyl. 5 vitesses, 1988, état neuf, 11.000 km, prix à discuter, Jean-Pierre 631-4272, soir 652-7345.

JAGUAR 1982, 12 cyl. très propre, Roudor Inc. 687-1000, 687-1331.

MAZDA 323 grise LX familiale 5 vitesses, 1988, état neuf, 11.000 km, prix à discuter, Jean-Pierre 631-4272, soir 652-7345.

1987 NISSAN MAXIMA 4 cyl. tout équipé, très propre, Spécial de Noël. La Maison Plymouth Chrysler 622-4700.

NISSAN Maxima 1984, état neuf, 84.000 km, 11.500\$. Tel. 667-0567.

OLDS Regency 98, 1977, V8, mécanique A-1, quelques retouches à l'extérieur, carrosserie, prix à discuter, 653-0312.

PONTIAC Sunbird 1988, 20.000 km, prix négociable, 637-9038.

RENAULT Alliance 1983, manuelle, 4 portes, 120.000 km, excellente condition, 1.900\$, 871-9509.

RENAULT GTI, 1984, 25.000 mil., 8 pneus neufs, 840-8807.

VOLVO, achat, vente, Jiffy, Golf, Fax, Pabli, réparations, pièces usagées, G Demers Autos 882-2277.

VOLVO 87, 160 Turbo Inter-Cooler garantie, Roudor Inc. 687-1331.

# Trois jeunes soupçonnés d'avoir assassiné un couple de Sainte-Anne-des-Plaines

**SAINT-JÉROME (PC)** — Au moment où Stéphane Gilbert, 19 ans, et un présumé complice, âgé de 17 ans, étaient accusés du meurtre d'un couple de cultivateurs de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord de Montréal, la Sûreté du Québec arrêta, hier, un troisième individu soupçonné d'avoir participé à ce crime crapuleux.

Les corps des victimes ont révélé, par ailleurs, que la femme, Aline Raymond, 55 ans, avait été atteinte d'une balle de calibre .22 dans le dos et de quatre balles à la tête. Son mari, Maurice Alary, 61 ans, a été abattu de trois balles à la tête.

Les deux premiers inculpés ont été appréhendés tard jeudi soir alors que le troisième, un autre adolescent de 17 ans, a été arrêté hier en début d'après-midi dans une résidence du nord de Montréal.

À l'instar de ses deux présumés complices, il est détenu sous des inculpations de meurtre prémédité, de complot et d'introduction par effraction.

Le seul des trois qui a atteint l'âge de la majorité, Stéphane Gilbert, a en outre été accusé de possession d'arme. Gilbert a comparu hier en cour du Québec au palais de justice de Saint-Jérôme. Les deux autres devront comparaître devant le Tribunal de la jeunesse.

Les autopsies pratiquées sur

le couple a été assassiné mardi soir dans la cuisine de sa maison située au 45, rang Trait Carré, à Sainte-Anne-des-Plaines. C'est une de leurs filles qui a fait la triste découverte, mercredi, après avoir tenté en vain de joindre ses parents au téléphone.

D'autre personnes pourraient être mêlées à ce crime. Aussi la

Selon l'agent Michel Martin, de la SQ, les suspects auraient vu une voiture à Montréal dans le but de se rendre à Sainte-Anne-des-Plaines. Ils auraient appris de la bouche d'un des fils du couple que M. Alary gardait de l'argent dans sa maison de ferme. Il semble bien cependant que les agresseurs n'aient rien volé et qu'ils soient repartis les mains vides.

## Il a pris le parti des agents ayant abattu un jeune Noir

### Un policier devra justifier ses commentaires

**KITCHENER, Ont. (PC)** — Le policier de race noire Michael Ramsay, qui a pris le parti des agents ayant abattu un adolescent noir, le mois dernier à Mississauga, en banlieue torontoise, devra justifier son geste devant ses supérieurs.

Membre de la Police régionale de Waterloo depuis huit ans, l'agent Ramsay a transmis ses commentaires sur la mort violente de Michael Wade Lawson, 17 ans, à deux journaux de Toronto.

Dans ses lettres, il a dénoncé les types égocentriques qui s'improvisent leaders noirs pour, tout en se retranchant derrière la famille du jeune Lawson, exiger que

les policiers soient accusés de meurtre.

Il invitait les autorités politiques à ne pas courber devant les gémissements de racistes bruyants pour plutôt faire respecter la loi.

« Si j'avais parlé au nom du service, j'aurais demandé la permission à mon chef », a déclaré le policier de 29 ans au cours d'une interview. « Mais ce que j'ai écrit, c'était seulement mon opinion.

« En fait, je ne commentais pas la cause elle-même, mais son aspect politique et la façon qu'on a

gonflé cette histoire outre mesure. Les leaders noirs improvisés qui crient "racisme, racisme" créent un fossé entre les groupes sociaux ».

Le chef de police adjoint Fred Mazurek a indiqué jeudi qu'en compagnie du chef Harold Bassé, il rencontrera l'agent Ramsay, la semaine prochaine.



PIERRE GAULIN dir. des ventes LAURENT FAUCHON conseiller ROGER DOIRON conseiller

### Bonne Année à tous

## GRANDE VENTE AVANT INVENTAIRE

Aucune offre raisonnable ne sera refusée

1987 TOYOTA TERCEL automatique, radio, 4 portes, 65 737 km

1988 DYNASTY 6 cyl., servofrein, servodirection, 21 439 km

1988 COLT DL Automatique, 4 portes, servofrein, servodirection, 42 304 km, balance de garantie

1987 HYUNDAI EXCEL Automatique, 4 cyl., radio, 21 745 km

1987 CHARGER SHELBY 4 cyl., 5 vitesses, 44 632 km

1988 COLT Manuelle, 2 portes, 20 000 km, balance de garantie

1987 NISSAN STANZA 5 vitesses, manuelle, 75 000 km

1985 PONTIAC FAMILIALE 4 cyl., servofrein, servodirection, radio, 68 710 km

1986 OLDSMOBILE CIERA Servofrein, servodirection, 86 910 km

1985 CHRYSLER NEW YORKER Complètement équipé GRAND SPECIAL

**CHEZ FOURNIER, ON EST D'AFFAIRES!**

**fournier**  
plymouth chrysler  
MITSUBISHI MOTORS

VENTE ET LOCATION  
Dépt du service ouvert de 8h à 22h, du lundi au vendredi.

48, KENNEDY, LÉVIS 837-2411

669 RECHERCHÉ:

**ACHAT modèles 1926 à 1989 PAYSANS COMPTANT ROGER AUTOS**  
628-4933

ACHAT-VENTE, voitures bas milage, bons conditionnés, Roudor Inc. 687-1000, 687-1331.

**AUTOS FERRAILLE**  
Achat, vente, autos usagées et pièces, Michel Contin Inc. 839-2961

**VEHICULES RÉCREATIFS**

675 MOTOCYCLETTES  
AUBAINE, Honda XL 600R, semi-roule, 600 cc, 700\$, 1-337-2509.

677 ROULOTTES TENTES-ROULOTTES MOTORISÉES

A LOUER classe A motorisée 34' grand luxe, 661-9120.

A LOUER, motorisée Classe A, 26 pieds, 1988, tout équipé, 839-4252

A LOUER motorisée 1987 diesel, climatisée, 661-8742

A LOUER ou à vendre, motorisée classe C, 1987, 17.000 km, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Location de motorises classe "C", huiles et usagées, 5 pièces, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

MOTORISE 32, Blue Bird 1977, vente échange 40.000\$, 662-6607

685 YACHTS ET BATEAUX  
GUY PARÉ LES BATEAUX 327-3424

**POUR MIEUX CONSOMMER...**

Un plan "Consommateur" de Montréal. Un plan qui aide pour une consommation plus responsable. Achetez vos produits alimentaires, vêtements, meubles, électronique, etc. dans les magasins qui ont adhéré au plan.

ABONNEMENT: 647-3333  
Pour les gens de l'extérieur composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362  
Heures d'affaires: Lundi à vendredi: 7h00 à 17h30 Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

### En Bref

**Accident mortel**  
**SAINT-LUC DE BELLECHASSE** — Un automobiliste de 23 ans a perdu la vie vers 3 h 45, hier matin, lors du capotage de sa voiture, dans une courbe de la route 267, à Saint-Luc de Bellechasse. La victime a été identifiée comme étant Sylvain Bilodeau, un citoyen de cette municipalité.

La présente annonce est une invitation à Monsieur Gérard Bourgeois qui résidait à Chemin A. Lapierre, Fatima, lies de la Madeleine, de communiquer avec la sous-signée concernant les biens meubles qui se trouvaient dans sa résidence qu'il a occupée et qu'il a quittée depuis le 1er octobre 1987 et dont l'adresse actuelle nous est inconnue. La présente annonce est finale et ne sera pas répétée.

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
320, Saint-Germain Est, bureau 701  
C.P. 1190  
Rimouski, QC G5L 7R1  
Téléphone: (418) 723-3388  
À l'attention de Michèle Cadotte

**LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANNE-DE-BEAUPRE DEMANDE DE SOUMISSIONS**

La Caisse populaire de Ste-Anne-de-Beaupre recevra jusqu'au 20 janvier 1989 à 15 heures, des offres pour la vente de son terrain portant les numéros de lots 1773-1-1 pte, 179-2-1 pte, 410-1-16 pte, 410-1-16-1 pte, 410-1-19 pte. Ce terrain, d'une superficie approximative de 77 966 pieds carrés, est adjacent au local de la Caisse situé au 9751, boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupre.

La soumission devra comporter le montant offert, le mode de paiement, des informations relatives à l'utilisation du terrain et devra être accompagnée d'un chèque certifié représentant 10% de l'offre. Les soumissions sous pli cacheté, seront expédiées à la Caisse populaire de Ste-Anne-de-Beaupre, 9751, boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupre GOA 3C0, à l'attention de monsieur Louis Lavoye. L'enveloppe devra porter la mention: "Offre pour l'achat d'un terrain". Un plan sommaire du terrain pourra être obtenu en communiquant avec la caisse.

La Caisse populaire de Ste-Anne-de-Beaupre s'engage à l'accepter si la plus haute, si la plus basse, si aucune des soumissions.

L'ouverture des soumissions se fera au local de la caisse le 20 janvier 1989 à 15 heures.

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1988**

Le président d'honneur, l'Honorable Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le directeur de la campagne, Monsieur Gilles Viel, FIDUCIE PRÊT ET REVENU, ainsi que les membres du comité organisateur, les membres du Conseil d'administration, les artistes et artisans et les 30 908 spectateurs et spectatrices de la saison 1987-88 disent

**MERCI**

aux gens d'affaires, entreprises privées, syndicats, organismes des secteurs et des services publics et ami(e)s qui ont AJOUTÉ LEUR PIECE et permis d'atteindre l'objectif original de 30 000 \$.

Remerciements particuliers au comité de financement et aux sollicitateurs suivants:

Gilles Viel, FIDUCIE, PRÊT ET REVENU; Louis Nadeau, GEORGES NADEAU INC.; Georges Bernard, BANQUE ROYALE DU CANADA; Adrien Dionne, LALIBERTÉ, LANCTOT, COOPERS & LYBRAND; Égide Dubé, BANQUE NATIONALE DU CANADA; Claude Guay, NATIONAL MOBIL RADIOCOMMUNICATIONS INC.; Paul Vien, PATHONIC COMMUNICATION INC.; Denis Casavant, BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT; Franco Fava, NEILSON EXCAVATION LTEE; Antoine Carrier, VILLE DE QUEBEC; Me Françoise Mercure, GRONDIN, POUQUIER ET ASS.; Marie-Nicole Dancause, STRUCTURA INC.; Diane Fortin, CEQ; Roger Demers, RAYMOND CHABOT, MARTIN PARE; Noëlla Lavoye, SOCIÉTÉ RADIO-CANADA.

## VILLE DE VAL-BÉLAIR

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE CHAUVEAU

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la sous-signée, greffier de la susdite Ville:

**QUE** le conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté, lors de sa séance spéciale du 21 décembre 1988, la résolution no 88-8226 intitulée: "Modification de la tarification du service de transport de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et modification de la résolution no 88-7936" et qui se lit comme suit:

Attendu qu'à son assemblée du 15 décembre 1988, le Conseil d'administration de la Commission de transport a adopté la résolution no 88-293 concernant l'augmentation de la tarification établie par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec pour l'année 1989 et effective au 1er janvier 1989;

Attendu qu'en vertu de l'article 7.5 de la convention sous seing privé intervenue entre la Ville de Val-Bélair et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec le 29 juin 1988, il est loisible à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec de procéder à des modifications de tarifs sur simple préavis remis à la Ville;

Attendu qu'il y a lieu pour la Ville de Val-Bélair de procéder à la modification de la résolution no 88-7936 afin de rendre les tarifs mentionnés à ladite résolution conformes à ceux établis par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec dans leur résolution no 88-293;

Il est proposé par M. le conseiller Claude Beupré, appuyé par M. le conseiller Gilles Duchesne.

**QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente.

**QUE** le conseil municipal accepte les modifications apportées par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec à la tarification établie pour l'année 1989 en vertu de sa résolution no 88-293.

**QUE** le conseil municipal modifie le paragraphe 3 (taux et tarifs) de la résolution no 88-7936 afin de le remplacer par le suivant:

Statut de l'usager	TAUX ET TARIFS		
	Laissez-passer	Billets	Monnaie exacte ****
Enfants moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Écoliers 2 à 13 ans moins de 4 6"	18,50\$	0,65\$	0,75\$
Écoliers (18 ans et moins) Nus le ou après le 1er septembre 1989	18,50\$	0,65\$	0,75\$
Étudiants (19 à 21 ans) Nus entre le 1er septembre 1989 et le 31 août 1989	22,00\$	1,15\$	1,35\$
Personnes âgées 65 ans et +	22,00\$	1,15\$	1,35\$
Adultes	35,00\$	1,15\$	1,35\$

\* Sur présentation de la carte d'identité valide, émise par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

\*\* En dehors des heures de pointe seulement et sur présentation de la carte d'identité valide émise par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

\*\*\* Aux heures de pointe seulement: 7 h 00 à 9 h 00 - 16 h 00 à 18 h 00 et sur présentation de la carte d'identité valide émise par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec dans le cas de paiement avec un laissez-passer.

\*\*\*\* En monnaie métallique de préférence.

**QUE** les présentes modifications entrent en vigueur le 1er janvier 1989.

**QUE** les taux et tarifs seront affichés conformément à la Loi.

**DONNÉ À VAL-BÉLAIR, CE 31 DÉCEMBRE 1988**

Suzanne P.-Mathieu, o. m. a. greffier

**Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.**

Syndic aux biens de Crottaff Inc.  
Par: André Champagne, c. a. s. synd.  
888, rue St-Jean - bureau 200  
QUÉBEC (Québec) G1R 5H6

**Maheu Noiseux Inc.**  
Syndic-Liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° Cour: 200-11-001470-882  
N° Actif: 637342

**COUR SUPÉRIEURE**  
"en matière de faillite"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

DANIEL ROCHON (238-096-820), coordonnateur du transport, demeurant au 490, 49e Rue, app. 305, Charlesbourg (Québec) G1H 5H5 "débitrice"

AVIS est par les présentes donné que le débiteur précité a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1988.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 10e jour de janvier 1989, à 14h, au bureau du syndic, au 1195, av. Lavergerie, Sainte-Foy (Québec).

Sainte-Foy, ce 21e jour de décembre 1988.

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**  
1195, av. Lavergerie  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3  
Tel.: (418) 658-5564

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1988**

LE THÉÂTRE DU GROS MÉCANO

**30 338 \$**

Nos meilleurs vœux pour l'année 1989

Le président d'honneur, l'Honorable Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le directeur de la campagne, Monsieur Gilles Viel, FIDUCIE PRÊT ET REVENU, ainsi que les membres du comité organisateur, les membres du Conseil d'administration, les artistes et artisans et les 30 908 spectateurs et spectatrices de la saison 1987-88 disent

**MERCI**

aux gens d'affaires, entreprises privées, syndicats, organismes des secteurs et des services publics et ami(e)s qui ont AJOUTÉ LEUR PIECE et permis d'atteindre l'objectif original de 30 000 \$.

Remerciements particuliers au comité de financement et aux sollicitateurs suivants:

Gilles Viel, FIDUCIE, PRÊT ET REVENU; Louis Nadeau, GEORGES NADEAU INC.; Georges Bernard, BANQUE ROYALE DU CANADA; Adrien Dionne, LALIBERTÉ, LANCTOT, COOPERS & LYBRAND; Égide Dubé, BANQUE NATIONALE DU CANADA; Claude Guay, NATIONAL MOBIL RADIOCOMMUNICATIONS INC.; Paul Vien, PATHONIC COMMUNICATION INC.; Denis Casavant, BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT; Franco Fava, NEILSON EXCAVATION LTEE; Antoine Carrier, VILLE DE QUEBEC; Me Françoise Mercure, GRONDIN, POUQUIER ET ASS.; Marie-Nicole Dancause, STRUCTURA INC.; Diane Fortin, CEQ; Roger Demers, RAYMOND CHABOT, MARTIN PARE; Noëlla Lavoye, SOCIÉTÉ RADIO-CANADA.

Une gracieuseté **LE SOLEIL**

# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / mémoriam / services anniversaires / faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**RELINGER, l'Abbé Rosaire, La Pocatière**  
**BINET, Paul-Emile, Charlesbourg**  
**BLAIS, Germaine Trudel**  
**BOILY, Antoinette Lachance, Québec**  
**BRIERE, Angéline Gauthier, Donnacona**  
**CLOUTIER, François, St-Cyrille de l'Islet**  
**COTE, Jean, Beauport**  
**DIAMOND, J.R., Matane**  
**DIONNE, Amédée, Lac Etchemin**  
**DORAN, Daniel, Wendy Jo, Guillaume, Montréal**  
**ELSINGER, John, Ste-Foy**  
**FAUCHER, Marguerite, Lévis**  
**GINGRAS, Laurent, Giffard, Beauport**  
**HARDY, André, Ville St-Michel**  
**JULIEN, Zélia Suzor, Portneuf**  
**LANGLAIS, Hervé, Deschambault**  
**LARSEN, Robert Wallace, St-Michel Bell**  
**LEPAGE, Jean-Pierre, Beauport**  
**MATTE, André**  
**PAPILLON, René, Québec**  
**PAQUET, Jules, Pont-Rouge**  
**PELLETIER, Alvine Harton, La Pocatière**  
**PELLETIER, Albert, Québec**  
**PINSONNAULT, Pierre-Albert, Ste-Foy**  
**QUIMPER, Yves, Ste-Foy**  
**RHEAUME, Désiré, Charlesbourg**  
**TAYLOR, Edna Tomlinson, Portneuf**  
**THERRIEN, Imelda Blais, St-Philippe**  
**TREMBLAY, Valérie Dufour, Ile-aux-Coudres**  
**TURGEON, Joseph, St-Anselme**

## BLAIS (Germaine Trudel)



Au C.H.U.L., le 28 décembre 1988, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Germaine Trudel, épouse de feu M. Gaudiosse Blais. La famille recevra les condoléances au

**Funérarium de la Coopérative Funéraire de l'Anse**  
 115, 80ième Rue Est  
 Charlesbourg  
 vendredi de 19h à 22h, samedi, jour des funérailles de 9h à 10h40. Le service religieux sera célébré le samedi 31 décembre, à 11h, en l'église St-Rodrigue, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil sa petite-fille: Lyne Blais et son ami: Mario Durette, ses enfants, gendres et belles-filles: Yvon (Claudette Chouinard), Lucille (Henri-Lionel Dumont), Jean-Louis (Madeleine Verreault), Pierre (Claudette Thibault), Mme Jean-Marc Blais (Rachel Maltais), Louise (Marc-André Bédard), Gilles (Nicole Levasseur), Lise (Jules Fradette), Claude (Ginette Levasseur), son frère, ses belles-sœurs et beaux-frères: M. et Mme Joseph Trudel, M. et Mme Antonio Blais, M. et Mme Joseph Blais, M. et Mme Léopold Blais, M. et Mme Roland Blais, M. et Mme Roger Blais, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces. Pour renseignements: 525-6044

## BELANGER (Abbé Rosaire)

— A La Pocatière, le 28 décembre 1988 à l'âge de 67 ans est décédé subitement l'Abbé Rosaire Belanger responsable diocésain de la pastorale auprès des aînés et vicaire à la Cathédrale de Ste-Anne. La famille recevra les condoléances au funérarium

## Marius Pelletier

408 9ème Rue  
 La Pocatière

vendredi de 13h30 à 17h et de 19h à 22h. La translation des restes aura lieu à la cathédrale Ste-Anne le samedi 31 décembre à 12h30 et il sera exposé en chapelle ardente jusqu'à l'heure des funérailles. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre à 14h30 en la Cathédrale Ste-Anne de La Pocatière et l'inhumation au cimetière paroissial. Il a été missionnaire au Nicaragua pendant près de 18 ans, curé à Ste-Hélène de Kamouraska. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs et belles-sœurs, M. le Chanoine Thomas Belanger, Bernadette Belanger Parent, Gérard, François (Germaine Lapointe), Antoine (Antoinette Renaud), Blanche, Jean-Marie (Jeanne Letellier), sa belle-sœur Philomène Landry Belanger, son neveu, M. Fernand Belanger curé de la Cathédrale de Ste-Anne de La Pocatière, ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Prière de ne pas envoyer de fleurs veuillez compenser par des offrandes de messes ou des dons qui seront remis à des oeuvres missionnaires. Pour renseignements: 856-3371

## BINET (Paul-Emile)



A l'Hôpital Laval le 29 décembre 1988 à l'âge de 71 ans est décédé Monsieur Paul-Emile Binet, époux de Dame Gabrielle Robert. Il demeurait autrefois à Beauport. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

## Wilbrod Robert & Fils

738, ave Royale  
 Beauport

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi jour des funérailles de 9h à 10h45. Le service religieux sera célébré le samedi 31 décembre à 11h en l'église de la Nativité de Notre-Dame, Beauport et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil son épouse éplorée, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Marguerite Leblond, Charles-Aimé (Justine Morissette), Armand (Huguette Naud), M. Lucille Bildeau, Marie-Anne (Aimé Hamel), Jean-Guy (Jeanne d'Arc Savard), Roger (Monique Vézin), Gérard (Raymonde Leclerc), Alice (Robert Bédard), Mme Denise Binet, Marcel (Lucille Pelletier), M. et Mme Berthe Blais, Mme Florence Robert, Mme Thérèse Guillot, Mme Charles Robert, Mme Adrien Robert, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Pour renseignements: 661-9223.

## BOILY (Antoinette, née Lachance)



A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 30 décembre 1988, à l'âge de 63 ans, dame Antoinette Lachance, épouse de M. Jean-Charles Boly. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service religieux en

présence de la dépouille mortelle, aura lieu le lundi 2 janvier, à 10h, en l'église St-Pie X, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Jocelyne, Chantale, Christian (Mona Tremblay), Renée, Monique (Richard Charland), Andrée (Michel Lépine), Geneviève; ses petits-enfants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: René, Diane (Victor-Aimé Pépin), Jean-Paul (Marie-Ange), Juliette, Robert (Edith), Gertrude (Jean-Paul Hamel), Imelda (Jean-Raymond Sansfacion), Rita Lachance, Thérèse Febvet, Solange Yannon, Lucienne Cantin; ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et amies. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer, 489, boul. St-Cyrille Ouest, Québec, G1S 1S2. Les funérailles confiées à la maison

## J. Bouchard & Fils Ltée

320, 5ième Rue  
 Québec

Pour renseignements: 529-9221

## BRIERE (Angéline, née Gauthier)

— A Donnacona, le 30 décembre 1988, à l'âge de 99 ans, est décédée Mme Angéline Gauthier, épouse de feu M. Arthur Briere. Elle demeurait à Donnacona. Les funérailles auront lieu aujourd'hui le 31 décembre, à 12h45, en l'église Ste-Agnès de Donnacona et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances au funérarium

## Roger Benoit & Fils Ltée

324, Notre-Dame  
 Donnacona

aujourd'hui à compter de 11h30. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles: Yves (Monique Ouirion), Paula (Maurice Martel), Mme Agnès Leclerc, Jeannette (Alexandre Frenette), Mme Marie-Paule Leclerc, Roland (Victorin Marcotte); sa sœur: Mme Simone Girard; sa belle-sœur: Mme Eugène Hardy; ses beaux-frères: M. et Mme Henri-Paul Germain, M. et Mme Noël Marcotte, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

## CLOUTIER (François)

— A St-Cyrille de l'Islet, le 30 décembre 1988, à l'âge de 71 ans et 10 mois, est décédé subitement Monsieur François Cloutier, époux de Dame Simone Dubé, il demeurait à St-Cyrille de l'Islet. La famille recevra les condoléances au salon funéraire de St-Cyrille de l'Islet samedi de 19h à 22h, dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi, jour des funérailles, à compter de 12h30. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier 1989 à 14h30 en l'église de St-Cyrille suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, son épouse, ses enfants: Jacques (Louise Fortin), Pauline (Denonville Gagnon), Michel (Madeleine Bernier), Réjean (Lyse Thibault), Marcel (Solange Jean), Ginette (Luc Coulombe), Francine (Gilles Morin), Louise (Mario Beauchemin), Johanne (Michel Bernier), Guylaine (Martin Gaudreau), Claire (Richard Fournier), ses 11 petits-enfants, ses sœurs et son frère, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison

## De La Durantaye & Fils Inc

Cap St-Ignace

Pour renseignements: 1-246-5337

## COTE (Jean)

— A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 28 décembre 1988 à l'âge de 59 ans est décédé Monsieur Jean Côté. Il demeurait à Beauport. Il n'y aura pas de rencontre au salon. Le service religieux sera célébré en présence des cendres le samedi 31 décembre à 14h en l'église St-Thomas de Villeneuve, Beauport et de là au cimetière de Villeneuve. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. La direction des funérailles a été confiée à la maison

## Wilbrod Robert & Fils

738, ave Royale  
 Beauport

Il laisse dans le deuil son amie, Ghyslaine Martel, ses enfants,

Louise, Carole (Louis Tremblay), Gilles, ses frères et sœurs, Hubert, Andrée, Odette, son frère Robert, Suzanne, Thérèse et Lucien, ses petits-enfants ainsi que ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Pour ceux qui le désire faire un don à l'Institut de Cardiologie de Québec, 2725 Ch. Ste-Foy, Ste-Foy G1V 4G5. Pour renseignements: 661-9223.

## DIAMOND (J.R.)

— A Matane, le 29 décembre 1988, à l'âge de 84 ans et 4 mois, est décédé M. J.R. Diamond, époux de feu dame Juliette Bechard. Il était autrefois de Québec. Le service religieux sera célébré le samedi, 31 décembre 1988, à 11h, en l'église de St-Jérôme de Matane et l'inhumation au cimetière de St-Rédempteur. La famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie au salon funéraire

## Leon Sirois & Fils Ltée

168 St-Georges  
 Matane

Il laisse dans le deuil sa fille Audrey (Jacques Robitaille), ses petites-filles Anik et Sonia. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Maison Michel Sarrazin, C.P. 392, Sillery, G1T 2R5, Tel: 688-0878

## DIONNE (Amédée)

— Au Sanatorium Bégin du Lac Etchemin, le 30 décembre 1988 à l'âge de 86 ans est décédé Monsieur Amédée Dionne époux de feu Dame Marie-Ange Ouellet demeurant autrefois à Prosper de Beauce. Les funérailles auront lieu le lundi 2 janvier 1989 à 11h en l'église de St-Prosper et de là au cimetière paroissial. Il sera exposé au funérarium

## J. Rosario Chabot Enr

3530 20ème Avenue  
 St-Prosper

samedi de 19h à 22h, dimanche de 13h à 16h et de 19h à 22h, lundi jour des funérailles ouverture à 9h. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Fernande (Germain Fortin) de St-Georges de Beauce, Bertrand (Jeannine Campeau) du Lac Etchemin, Lucienne (John Quasnock), Ghyslaine, Nicole, Raymond (Liliane Pouliot) tous de Montréal, Simone (Réal Rancourt) de Lennoxville, Blandine (Richard Nolin) de Granby, Réjeanne (Georges Sconfin) de Nepean, Ontario, Carmen (Dr B. Kouyamjam) de Ogdensburg, New York, Martine (Daniel Muratet) Paris, France, Monique (Philippe Etchecopar) de Rimouski, Richard de St-Prosper, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, son frère et sa belle-sœur, M. et Mme Napoléon Dionne, ses sœurs, Mmes Régina et Louise, sœur de Québec, sa belle-sœur, Marie-Jeanne Lizotte Dionne. Pour renseignements: 594-5444

## DORAN (Daniel)

DORAN (Wendy Jo Fairbairn)

DORAN (Guillaume) — A Brockville (Ontario), le mercredi 28 décembre 1988, sont décédés accidentellement Daniel Doran (43 ans), son épouse Wendy Jo Fairbairn-Doran (42 ans), et leur fils Guillaume (19 ans), de Montréal, autrefois de Québec. Ils laissent dans la tristesse et dans le deuil les familles Doran et Fairbairn: Mary et Dennis Fairbairn, parents de Wendy Jo, ainsi que ses frères et sœur Patrick, Winky, Jock et Jimmy Fairbairn; Marie Doran, de Montréal, mère de Daniel, ses sœurs Anne (Pierre Jacques), et leurs enfants Vincent, Thomas, Anne-Françoise et Gabrielle Jacques, Claire, Marie-Andrée (Michel Plante) et leurs enfants Maxime, Valérie et François Doran-Plante, Michèle (Pierre Meloché) et Marie-Christine, ainsi que Manon Gadois, amie de Guillaume, et de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu à Montréal, le mardi 3 janvier, à 11h, à l'église

## 3375 N.-D.-de-Grâce

coin Décarie, (Montréal) il n'y aura pas d'exposition dans un salon funéraire. Les familles recevront les parents et amis, en présence des défunts, à la chapelle St-Victor de l'église Notre-Dame-de-Grâce, le lundi 2 janvier, de 14 à 22h. Le mardi 3 janvier, des 10h. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des

messes ou un don au Centre Missionnaire Oblat, a/s: Père Arthur Smith, Mission du Chili, 8844 rue Notre-Dame est, Montréal H1L 3M4. Pour informations: 1-(514)-486-0218, chez Mme Doran, à Montréal. Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation.

## DUMONT (Dollard)



A Québec, le 29 décembre 1988 à l'âge de 78 ans est décédé Monsieur Dollard Dumont, époux de feu Dame Irène Asselin. Il demeurait à Québec. Il sera exposé à la résidence funéraire

## Sylvio Marceau inc.

270 Marie Incarnation  
 Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 8h30 à 9h45. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre à 10h en l'église St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, M. et Mme J. Edgar Bouchard (Marie Dumont), M. et Mme Lallemand Dumont (Yvonne Noël), M. Gabriel Turgeon, Mme Françoise Gendron Turgeon, Mme Marie-Luce Vézin Turgeon, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme G.A. Dorval (Antoinette Asselin), Mme J. Ch. Fiset (Anne-Marie Asselin), M. François Hallé, ainsi que des neveux et nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 522-5212

## ELSINGER (John)

— A l'Hôpital Laval, le 25 décembre 1988 à l'âge de 67 ans est décédé Monsieur John Elsinger, époux en premières noces de feu Georgette Sliker et en secondes noces de feu Kathleen Dousley. Il demeurait à Ste-Foy. Selon ses volontés il a été confié au crématorium

## Lépine-Cloutier Ltée

715 St-Vallier est  
 Québec

Un service a été chanté en présence de l'urne le mercredi 28 décembre à 10h30 en l'église Ste-Ursule où la famille a reçu les condoléances une demi-heure avant la célébration et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, Robert (Hélène Minier), Linda (Pierre Chabot), Diane (Daniel Garant), ses petits-enfants, Nadine et Krystine, sa sœur, son frère et son beau-frère, Mme Géraldine (Jules Ferland), Napoléon, ainsi que plusieurs parents et amis. Que vos offrandes se traduisent par un don à la Fondation de l'Hôpital Laval, 2725 Ch. Ste-Foy, Ste-Foy, G1V 4G5. Pour renseignements: 529-3371

## FAUCHER (Marguerite)

— A sa résidence, le 22 décembre 1988, à l'âge de 60 ans, est décédée Mlle Marguerite Faucher, fille de feu J. Raoul Faucher et de feu Laure Ida Bolduc, demeurant à Lévis. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera célébré, en présence des cendres, à 11h le mardi 3 janvier 1989 en l'église Notre-Dame de Lévis où la famille sera présente une demi-heure avant le service. Elle laisse dans le deuil son frère et sa belle-sœur: Marcel Faucher (Simone Proulx), neveux, nièces: Diane (Germain Laurendeau) et leurs enfants: François et Geneviève, Pierre Faucher et ses enfants: Simon et Claire, plusieurs cousins et cousines. Direction des funérailles

## Gilbert & Turgeon Ltée

9 rue Commerciale  
 Lévis

Pour renseignements: 837-4757

## AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées, en composant le numéro

**647-3311**

Heures d'affaires: 8:30 à 17:30

## GINGRAS (Laurent)



A Giffard, Beauport, le 28 décembre 1988, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Laurent Gingras, époux de dame Georgette Genest. Il demeurait à Giffard. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

## Wilbrod Robert & Fils

3221 Ch. Royal  
 (Giffard) Beauport

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi, jour des funérailles, de 13h à 14h45. Le service religieux sera célébré le samedi 31 décembre à 15h en l'église de St-Ignace de Loyola, (Giffard), Beauport, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Gilles (Murielle Aubert), Nicole (Yves Thibault), Benoit, ptre, Yves, François (Carmen Hamel), Aline (Claude Grenier), Lise, ses petits-enfants: Isabelle, Simon et Marie-Hélène, ses frères, sœur: Roger (Louise Bisson), Jeanne, Lucien (Claire Bégin), André (Fernande Boyte), ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Genest: Louis-Georges, Magella (Rolande Labrecque), André (Adrienne Breton), Madeleine (Fernand Martel), Claire Drouin Genest, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 661-9223

## HARDY (André)

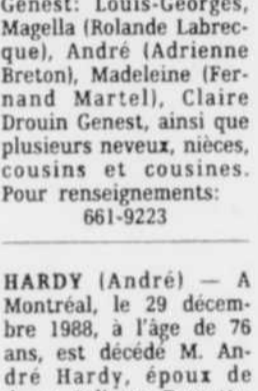
— A Montréal, le 29 décembre 1988, à l'âge de 75 ans, est décédé M. André Hardy, époux de dame Juliette Frenette. Il demeurait à Ville St-Michel, autrefois à Donnacona. Les funérailles auront lieu aujourd'hui le 31 décembre à 14h, en l'église Ste-Agnès de Donnacona et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances au funérarium

## Roger Benoit & Fils Ltée

324, Notre-Dame  
 Donnacona

aujourd'hui à compter de 13h. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yvette Paquin, Mme Charlotte Marcotte, M. et Mme Paul-Emile Richard (Lucette), M. et Mme René Gignac (Colette), Mme Josaphat Hardy, M. Alfred Marcotte, M. et Mme Georges Hamelin (Cécile), M. et Mme Gérard Bessette (Roland), M. et Mme Paul Frenette (Georgette), M. et Mme Jean-Noël Frenette (Martine); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

## JULIEN (Zélia Suzor)



A l'Hôpital St-Sacrement, le 29 décembre 1988, à l'âge de 101 ans, est décédée dame Zélia Suzor, épouse de feu M. Donat Julien. Elle demeurait à Portneuf. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

## L. Leclerc & Fils Ltée

92, St-Louis  
 Portneuf

dimanche de 14h à 16h et de 19h à 22h, lundi, ouverture à 13h. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier, à 15h, en l'église de Portneuf et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles: Madeleine Julien Chevalier, Roland (Marie Fullum), Thérèse Julien Audet, Raymond, Yvonne Suzor Ladouceur; ses frères: Gérard et Ovide; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 1-329-2222.

## LANGLAIS (Hervé)

— A Deschambault, le 28 décembre 1988, à l'âge de 62 ans, est décédé subitement M. Hervé Langlais, époux de dame Jacqueline Paquette. Il demeurait à Deschambault, Cte de Portneuf. L'heure et la date des funérailles seront annoncées plus tard. Pour renseignements: Salon Guy Denis Ltée

## St-Marc-des-Carrières

1-268-3575

## LARSEN (Robert Wallace)

— Au CHUL, le 30 décembre 1988, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Robert Wallace Larsen, époux de dame Girotto Olga. Il demeurait à St-Michel de Bellechasse. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium

## Lépine-Cloutier Ltée

715 rue St-Vallier est  
 Québec

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Girotto Olga, sa belle-fille Elisa Baconnier, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Vance Gibson (Grace), M. et Mme James Ingalls (Laura), M. et Mme Ingwald Larsen (Priscilla Bradford), M. et Mme James Larsen (Denise Guimond), plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 489 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S2. Tel: 683-8666. Pour renseignements: 529-3371

## LEPAGE (Jean-Pierre)



A Québec, le 28 décembre 1988, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Jean-Pierre Lepage. Il servit son pays pendant 36 ans et fut l'étoile de 1939-45, Étoile d'Italie, Médaille de la Défense, Médaille Canadienne du Volontaire avec agrafes, Médaille de la Guerre 1939-45, Mention-In-Dispatches, Médaille de Coëre, Médaille du Service des Nations Unies (Forces), Décoration des Forces Canadiennes avec agrafes et Insigne de Parachutiste, époux de dame Georgette Germain. Il demeurait à Beauport. La famille recevra les condoléances au

## Funérarium de la Coopérative Funéraire de l'Anse

280, 5ième Rue  
 Québec

vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 9h à 10h45. Le service religieux sera célébré le samedi 31 décembre à 11h en l'église St-Fidèle et de là au crématorium du cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Denis, de Victoria, C.B., Pierre (Danielle Kirouac), Marie-Josée (Marcel Hamel), ses petits-enfants: Pascale et Audrey Lepage, Mélanie, Caroline et Alexandre Hamel, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Edgar Williams (Josette Lepage), de N.-Y., Mme Marielle Lepage, Mme Denise Bergevin Lepage, Mme Thérèse Germain Tardif, M. et Mme Roland Carrier (Marthe Germain), M. et Mme Guy Germain (Carmen Tremblay), Mme Pierrette Germain, sa tante: Mme Ena Lepage, ainsi que plusieurs neveux, nièces cousins et cousines. Pour renseignements: 525-6044

## MATTE (André)



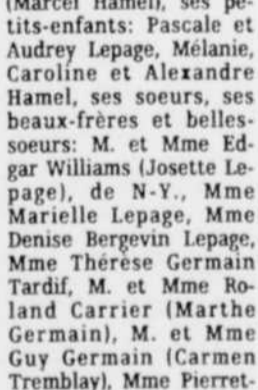
A Québec, le 29 décembre 1988, à l'âge de 72 ans, est décédé M. André Matte, époux de feu dame Claire Lachance. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium du Parc Commémoratif La Souvenance. Un service sera chanté, en présence des cendres, le mardi 3 janvier à 11h en l'église St-Charles Borromée, Charlesbourg, où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie, sous la direction de

## Coopérative Funéraire de l'Anse

280, 5ième Rue  
 Québec

Il laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille: Jacques (Jacqueline Guay), ses petits-enfants: Martine et Mario, ainsi que son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Pour renseignements: 525-6044

## PAPILLON (René)



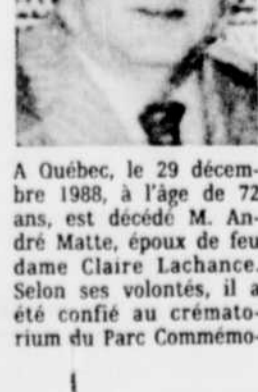
A l'Hôpital St-François d'Assise, le 30 décembre 1988, à l'âge de 65 ans, est décédé M. René Papillon, époux de dame Flore Morin. La famille recevra les condoléances au

## Funérarium de la Coopérative Funéraire de l'Anse

280, 5ième Rue  
 Québec

lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi de 9h à 9h30. Le service religieux sera célébré le mardi, 3 janvier, à 10h, en l'église St-Albert le Grand et de là au crématorium du cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils Denis (Lise Beauré), Daniel (Hélène Beaulieu), sa sœur Thérèse (Lucien Nadeau), ainsi que plusieurs petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines. Compenser l'envoi de fleurs par un don à: Les Diabétiques de Québec, Place Laurier, suite 403, Tour Frontenac, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, G1V 2L8. Pour renseignements: 525-6044

## PAQUET (Jules)



A l'Hôpital Laval, le 30 décembre 1988, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Jules Paquet, époux de feu dame Albertine Carpentier. Il demeurait à Pont-Rouge. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / mémoriam / services anniversaires / faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**PELLETIER (Alvine Harton)**



A l'Hôtel-Dieu de Montmagny le 29 décembre 1988 à l'âge de 86 ans et 2 mois, est décédée Dame Alvine Harton, épouse de feu Jos Elisée Harton. Elle demeurait à La Pocatière. La famille recevra les condoléances au funérarium

**Marius Pelletier**  
408 9ème Rue  
La Pocatière

samedi de 19h à 22h, dimanche de 13h30 à 17h et de 19h à 22h, lundi jour des funérailles de 9h à 10h45. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier 1989 à 11h en la Cathédrale Ste-Anne de La Pocatière et l'inhumation au cimetière de Ste-Louis. Elle laisse dans le deuil ses 14 enfants, Laureat (Raymonde Delisle), Raynald (Jeanne d'Arc Chouinard), Gisèle (Hervé Grondin), Alyre (Jeanne Desrosiers), Colette (Charles-A. Gagnon), Roger (Madeleine Boucher), Gilbert (Liette Cloutier), Clément (Michèle Reeves), Ulysse (Louise Bélangier), Cécile (Yvon Boucher), Lucie, Jean-Noël (André David), Vital (Marie-Reine Sauvé), Yvon (Huguette Pelletier) et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses frères et sœurs, Joseph, Marie-Marthe, Roland, Rose-Alma et Virginie, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 418-856-3371.

**PELLETIER (Albert)** — A l'Hôtel Général, le 28 décembre 1988, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Albert Pelletier, fils de feu Léon Pelletier et de feu dame Régina Hudon. Il demeurait à l'Hôtel Général. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium du cimetière St-Charles sous la direction de la **Coopérative Funéraire de l'Anse**

Un service sera chanté, le mardi 3 janvier 1989 à 11h en l'église St-Dominique où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil son frère: M. Wilfrid Pelletier (Yvette Gingras), sa sœur: Mme Roland Gendron (Germaine Pelletier), ses belles-sœurs: Mme Jeanette Tremblay Pelletier, Mme Anita Belleau Pelletier, ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins et cousines. Compensez l'envoi de fleurs par des dons à la Société Canadienne du Cancer, 489 boul. St-Cyrille O., Québec, G1S 1S2. Pour renseignements: 525-6044

**PINSONNAULT (Pierre-Albert)** — A Ste-Foy, le 29 décembre 1988, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Pierre-Albert Pinsonnault, époux de feu Nellie Mewett. Il demeurait au Foyer des Vétérans. Le service religieux sera célébré le mardi, 3 janvier 1989, à 11h, en l'église St-Tho-

mas d'Aquin et de là au cimetière Belmont sous la direction de la Maison **Lépine-Cloutier Ltée** 715 rue St-Vallier est Québec

La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil ses enfants: Ross (Clémence Girard), Jacqueline (Robert Bedford), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Georges Moissan (Zoé), M. et Mme Robert Pinsonnault (Suzanne Turgeon), Mlle Rita Pinsonnault, Mlle Adrienne Pinsonnault, Dr et Mme Jean-Paul Pinsonnault (Charlotte Lavoie), M. et Mme Edmond Pinsonnault (Gisèle Vachon), M. et Mme Arthur Geoffron (Renée) ses petits-enfants: Mylène et Jennifer ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Fondation du CHUL, secteur gériatrie, 2705 boul. Laurier, Ste-Foy, G1V 4G2. Tel. 654-2284. Pour renseignements: 529-3371

**QUIMPER (Yves)**



À Ste-Foy, le 20 décembre 1988, à l'âge de 42 ans, est décédé Me Yves Quimper, époux de Marthe Hallé. Selon ses volontés, il a été confié à la **Coopérative Funéraire du Plateau** pour crémation. Le service religieux sera chanté, en présence du corps, le mardi 3 janvier 1989 à 15h en l'église St-Mathieu, 965, rue Duchesneau, Ste-Foy où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Marthe, ses enfants: Mélanie, Charles, Estelle, Evelyne; sa mère: Mme Georgette Racine (feu Juge Donat Quimper); son frère Michel (Lise Chamberland), sa sœur Céline; sa belle-mère: Mme Julienne Roy (feu Théo Hallé); son beau-frère et ses belles-sœurs: Dr Pierre Hallé (France Côte), Madeleine, Suzanne, Céline Hallé, ainsi que plusieurs neveux, nièces, oncles, tantes, cousins et cousines. Il laisse aussi plusieurs amis qui l'ont accompagné tout au long de sa maladie.

**RHEAUME (Desiré)**



A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 29 décembre 1988, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Desiré Rheaume, fils de feu Odina O. Rheaume et de

feu Cécilia Rheaume. Il demeurait à Charlesbourg, autrefois au Lac St-Charles. La famille recevra les condoléances au funérarium

**Lépine-Cloutier Ltée** 6450, bd Henri-Bourassa Charlesbourg  
samedi de 14h à 17h et de 19h à 22h, dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier 1989, à 14h, en l'église Ste-Françoise-Cabrini (Lac St-Charles) et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses enfants, genre et belles-filles: M. et Mme Michel Rheaume, M. et Mme Robert Perron (France), Serge; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis Rheaume, M. et Mme Marie-Jeanne Rheaume, M. Lorenzo Rheaume, M. et Mme Noël Beaulieu, M. et Mme Marcel Rheaume, Mme Robert Rheaume, Sr Lucienne Rheaume (SS. du Bon Pasteur), Mme Charles-Aimé Lefevre, Mme André Rheaume, M. et Mme Léo Rheaume, M. et Mme Georges-Emile Rheaume, M. et Mme Roger Bédard, M. et Mme Jean-Claude Rheaume, M. et Mme Jean-Marie Rheaume, son amie Mme Marie-Ange Fournier Simard, et ses enfants: André, Lise, Roger, René Simard; ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces.  
Pour renseignements 529-3371

**TAYLOR (Edna Tomlinson)** — A Québec, le 29 décembre 1988, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Edna Tomlinson, épouse de M. Edward Taylor. Elle demeurait à Portneuf. Elle ne sera pas exposée. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier, à 13h30, en l'église St-Jean-l'Évangéliste et de là au cimetière Woodend, sous la direction de la maison **L. Leclerc et Fils Ltée** Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Brian et Ronald; ses deux petits-enfants: Allison et Erica. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Alzheimer, 3974, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, H4C 1R1. Pour renseignements: 1-329-2222.

**THERRIEN (Imelda Blais)** — A l'Hôpital Cité de la Santé, Ville Laval le 29 décembre 1988 à l'âge de 73 ans et 2 mois est décédée Dame Imelda Blais épouse de feu Monsieur Louis Therrien. Elle demeurait autrefois à St-Philémon Comté de Bellechasse. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre à 14h30. Départ du salon funéraire de St-Philémon à 14h15 pour l'église de St-Philémon et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Paul Therrien, M. et Mme Lucien Chabot (Cécile), M. et Mme Lionel Therrien, M. et Mme Jean-Paul Chabot (Alice), M. et Mme Lucien Therrien, M. et Mme Maurice Plante (Denise), ses petits-enfants, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles

**Roy & Rouleau Inc.**  
Armagh  
Bellechasse  
Pour renseignements,  
466-2073.

**TREMBLAY (Valéda Dufour)** — Au Centre Hospitalier de Charlevoix, le 29 décembre 1988, à l'âge de 82 ans et 2 mois, est décédée dame Valéda Dufour, épouse de feu M. Thomas Tremblay, demeurant au 116 des Coudriers, Ile-aux-Coudres. Les funérailles auront lieu le samedi 31 décembre, à 15h, en l'église St-Louis de l'Ile-aux-Coudres et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances au funérarium de St-Louis, Place de l'Église, Ile-aux-Coudres, samedi à compter de 11h. Départ du funérarium à 14h50. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Marie-Paule (René Giguère), Rita (Eloi Perron), Françoise (Alexandre Perron), Rose-Annette (Ovila Dufour), Ghislaine (Claude Laporte), Raynald (Lucille Lajoie), Réjeanne (Jean-Claude Perron), Murielle (Gilles Bouchard), Ovila (France Leclerc), Michel (Danielle Gremier); ainsi que ses belles-sœurs, beaux-frères, cousins, cousines et de nombreux petits-enfants. La direction des funérailles a été confiée à la

**Coopérative Funéraire Charlevoix ouest**  
1, Place de l'Église  
Baie St-Paul  
Pour renseignements  
1-435-2412

**TURGEON (Joseph)**



Au CHUL, le 30 décembre 1988, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédé Monsieur Joseph Turgeon, époux de Dame Blanche Roy, il demeurait à St-Anselme. La famille recevra les condoléances au funérarium

**Yvon Breton**  
65, St-Anne  
St-Anselme  
lundi de 12h à 15h50. Le service religieux sera célébré le lundi 2 janvier 1989 à 16h en l'église de St-Anselme et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Michèle (Henri Dallaire), Brigitte Turgeon Tardif; ses frères et sœurs: Wilfrid, Edouard (Rosanne Allen), Alfred, Simone (Oscar Plante), Rose-Aimée (Gérard Allen); ses petits-enfants: France Roy (feu Dr. Jacques Dallaire), Danielle (Martin Jocas), Patrice (France Morin), Marie-Claude (Michel Dallaire) et Jean-François Tardif; 5 arrière-petits-enfants, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Compensez l'envoi de fleurs par des dons à la Société Canadienne du Cancer, 489, Bl. St-Cyrille Ouest, Québec, Gc, G1S 1S2. Pour renseignements: 839-8823

Communiquez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès.

## 720 REMERCIEMENTS

**BOURDEAU (Eva)** — Tous les membres de la famille de Mademoiselle Eva Bourdeau remercient bien sincèrement tous ceux et celles qui ont témoigné des marques de condoléance lors de son décès survenu le 3 décembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**FORTIER (Emilia)**



La famille Raymond Patry, M. Arthur Langlois et M. Roger Cauchon remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mademoiselle Emilia Fortier, survenu le 10 novembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, bouquets spirituels, envoi de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**GOURDEAU (Pierre)**



Mme Gertrude Gourdeau et sa famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Pierre Gourdeau, survenu le 26 novembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, envois de fleurs, visite et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**POULIOT (Georges)**



Les familles Drouin et Pouliot remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Georges Pouliot sur-

venu le 12 décembre 1988 soit par offrandes de messes, affiliations de prières, cartes de sympathie, dons, assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**ST-HILAIRE BENOIT (Pierre)** — La famille remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Pierre Benoit St-Hilaire, survenu le 31 octobre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**TALBOT (Marie-Louise Dionne)**



Les familles Talbot et Dionne remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Mme Marie-Louise Dionne Talbot, survenu le 2 novembre 1988, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, envois de fleurs, dons à la Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, visites ou assistance aux funérailles. Soyez assuré que nous avons grandement été touchés par toutes les marques d'amitié et de soutien pendant ses heures pénibles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**SERVICES ANNIVERSAIRES**

**ARGUIN (Francis)**



Le dimanche 1er janvier 1989, à 10h, en l'église de St-Rédempteur, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Francis Arguin, époux de dame Marie-Anne Belleau. Sincères remerciements à tous ceux et celles qui, par leur présence ou par leurs prières s'uniront à la famille pour cette célébration.

**DÉCÈS**

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées

647-3311

**CANTIN (Clément)** — Le samedi 7 janvier 1989 à 16h en l'église Ste-Bernadette de Lauzon sera célébré le service anniversaire pour l'Honorable Edouard Laliberte. Parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour cette célébration.

**FRENETTE (Jean-Paul)**



Le samedi 7 janvier 1988, à 16 heures, en l'église St-Malo sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Jean-Paul Frenette époux de dame Gabrielle Eberubé. Parents et amis sont invités à y assister.

**GIROUX (Paul-Emile)**



Un an déjà depuis cette cruelle séparation, si tu savais comme tu me manques, cher époux. Ton souvenir restera toujours gravé dans mon cœur. Nous t'aimons beaucoup. Continue de veiller sur moi et tes enfants, nous avons besoin de toi. Un service anniversaire sera célébré pour honorer ta mémoire, le samedi 7 janvier 1989, à 14h, en l'église St-Mathieu à Ste-Foy. Merci aux parents et amis qui s'uniront à nous.

**HAMEL (Antonio)** — Le samedi 7 janvier 1989 à 14h en l'église St-Pierre-aux-Liens, Orsainville, sera célébré le service anniversaire de Monsieur Antonio Hamel. Parents et amis sont invités à y assister.

**LACHANCE (Marcel)**



Le 2 janvier 1988, à 15 heures, en l'église St-Pascal de Maizerets, sera célébré le service anniversaire de M. Marcel Lachance. Merci aux parents et amis qui s'uniront à nous pour cette célébration.

**LALIBERTE (Honorable Edouard)** — Le lundi 2 janvier 1989 à 16h en l'église St-Yves sera célébrée une messe anniversaire pour l'Honorable Edouard Laliberte. Parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour cette célébration.

**PROVENCHER (J.-Aurèle)**



Le samedi 7 janvier, à 16h00, en l'église St-Albert-le-Grand, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. J.-Aurèle Provencher. Sincères remerciements aux parents et amis qui, par leur présence ou leurs prières, s'uniront à la famille pour cette célébration.

**760 FAVEURS OBTENUES**



REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde, pour des siècles et des siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour, pendant 9 jours, votre prière sera exaucée, même si cela est impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. M.M.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. M.G.

SINCÈRES remerciements au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.P.

**795 MONUMENTS**

**GRANIT J.D. INC.**  
1105 ST-VALLIER O. QUÉBEC  
(Pres du cimetière), 527-9534

**THERIAULT & FILS**  
710, 1ère Avenue, Québec,  
524-1561.

**LAURENT GINGRAS**  
1931 - 1988



Orfèvre reconnu, M. Laurent Gingras a oeuvré au sein de son entreprise pendant plus de 45 ans. La particularité et la qualité de son travail resteront longtemps gravées dans la mémoire de sa distinguée clientèle.

**La Galvanoplastie Canadienne Enr.**

DEPUIS 25 ANS  
Cartes mortuaires et de remerciements  
SERVICE À DOMICILE  
GRATUIT 837-8868  
QUÉBEC RIVE SUD  
ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES


**FLEURISTE**  
McKenna INC.  
QUALITÉ FIABILITÉ ORIGINALITÉ  
Dimanches et fêtes: 523-1947

QUÉBEC  
1183 ST-JEAN  
692-3831  
1027 34 AVENUE  
523-1947  
231 ST-VALLIER OUEST  
522-2153  
STE-FOY  
3400 QUATRE-BORGEONS  
653-6847

**Solidarité-Deuil d'enfant**  
UN SERVICE D'ENTRAIDE POUR TRAVERSER L'ÉPREUVE DE LA PERTE D'UN ENFANT  
(418) 523-9999  
Une grâceuseté  
**LE SOLEIL**

Parce que la vie continue **BOUCHARD & fils** Une présence rassurante  
SERVICES FUNÉRAIRES  
Incinération et PRÉARRANGEMENTS  
320, 5<sup>e</sup> rue, Limoilou Service 24 heures 529-9221

**PAIX**



La maison Lépine Cloutier vous offre respectueusement ses meilleurs vœux de bonheur, à l'occasion du Nouvel An.

**Lépine Cloutier**  
UNE FAÇON DE MIEUX FAIRE AVEC RESPECT



**MARDI ET MERCREDI**

Prix en vigueur pour 2 jours seulement. Venez tôt pour un meilleur choix! Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Aucune garantie-réclame.

**SONT JOURS 1.44 2.44 et de plus**

Dames, adolescents, enfants	
MITAINES pour enfants 2 à 3x	chac. 1.44
CACHE-OREILLES pour dames et enfants	2 pour 1.44
CULOTTES pour garçons P.M.G.T.G.	chac. 1.44
BAVETTE pour bébés	chac. 1.44
COLLANT POUR BÉBÉS 6-18 mois ou 1 à 3 ans	paire 1.44
SOUS-VÊTEMENTS pour garçons de 4 à 6x	chac. 2.44
CULOTTES pour fillettes, 7 à 14	paquet de 6 6.44
PANTALONS EN VELOURS pour filles et garçons, 4 à 6x	chac. 6.44
CHANDAIL pour dames P.M.G.	chac. 8.44
PANTALON DE JOGGING pour dames P.M.G.	chac. 8.44
GANTS POUR DAMES prix courant 11.95	paire 9.44
Bas pour la famille	
BAS-CULOTTES pour dames no 45000 Mytil	paire 1.44
BAS POUR HOMMES ET GARÇONS pointures 9-11, 10-12	chac. 1.44
BAS-CULOTTE taille forte	3 pour 2.44
BAS POUR DAMES paquet de 3 paires	chac. 3.44
Artisanat, couture	
ASSORTIMENT DE TISSUS le metre et fanelle	1.44
COUPONS DE TISSUS varies, 90 cm à 150 cm de largeur	chac. 1.44
ASSORTIMENT DE CISEAUX prix courant 1.96	chac. 1.44
Literie	
LAINE MERIT choix de couleurs	2 pour 1.44
NAPPERONS	2 pour 1.44
TAPIS D'ENTREE 16x24	chac. 2.44

LAINE BABY SAYELLE	
choix de couleurs	3 pour 2.44
MOUSSE DECHIQUETÉE sac de 1 livre	chac. 2.44
COUSSINS ASSORTIS choix de couleurs	chac. 2.44
ENSEMBLE DE MITAINES ET POIGNÉES pour le four	ens. 3.44
OREILLER standard prix courant 2/12.00	chac. 4.44
SERVIETTE DE BAIN	chac. 8.44
Horticulture, animalerie	
LITIÈRE POUR CHATS 4.5 kg	chac. 1.44
POTS À FLEURS assortis 6 pouces	chac. 1.44
PLANTES EN POT de 4"	2 pour 2.44
CACHE-POT 12" choix de couleurs	chac. 3.44
TERREAU TOUT USAGE pour plantes d'intérieur, 17.5 litres	2 pour 3.44
Friandises	
SOUPE POULET ET NOUILLES en sachet	5 pour 1.44
BOÎTE DE RÉGLISSE 400 g	chac. 1.44
HUILE PRIMO format 1 litre	chac. 1.44
BOULES DE LAIT MALTE enveloppées en sachet de 400 g	chac. 1.44
SAC DE BONBONS ASTÉRIX	chac. 1.44
BOÎTE DE CREVETTES à salade, 4 onces	chac. 1.44
TARTINADE DE NOISETTES ET CHOCOLAT	chac. 1.44
PURÉE DE POMMES en pot	chac. 1.44
SALADE DE FRUITS EXTRA	boîte de 28 onces 1.44
MANDARINES	boîte de 10 onces 3 pour 1.44
BISCUITS AU BEURRE BARBARA DEE	chac. 2.44
BONBONS KERR'S	sac de 907 g 2.44

En vedette mardi et mercredi	
PLAT À MICRO-ONDES RÉGAL	chac. 5.44
POP CORN pour micro-ondes, paquet de 3	chac. 2.44
PASTRAMI TANCHÉ 1 livre	la livre 3.44
ÉPICES CLUB HOUSE	2 pour 4.44
CHOCOLAT Feuilles menthe 400 g	chac. 5.44
Articles ménagers	
COUPES À DESSERT	3 pour 1.44
ASSIETTE À TARTE ET TASSE À MESURER en verre	chac. 1.44
VERRES À EAU	4 pour 1.44
TASSES À CAFÉ	2 pour 1.44
COUTEAUX À STEAK	2 pour 1.44
ASSORTIMENT DE GADGETS DE CUISINE	2 pour 1.44
LAVETTES À VAISSELLE	2 pour 1.44
FILTRE À CAFÉ	paquet de 150 1.44
VADROUILLE 8 oz	chac. 2.44
COMBUSTIBLE A FONDUE	3 pour 2.44
COUPES À VIN	2 pour 2.44
ASSORTIMENT DE PLASTIQUE UTILITAIRE	chac. 2.44
FANTASTIK bouteille de recharge 1 litre	chac. 2.44
ASSORTIMENT DE PLATS en verre mannex	chac. 2.44
WIZZARD DÉSODORISANT en aerosol et solide	3 pour 2.44
TAMPONS À RÉCURER Jet, paquet 12	3 pour 2.44

Papeterie	
BOL À SOUPE à l'oignon	chac. 2.44
BALAIS MAGNÉTIQUES	2 pour 3.44
SACS À ORDURES pour la cuisine, sac de 15	2 pour 1.44
ASSIETTES DE BAMBOU	paquet de 4 2 pour 1.44
MOULES EN PAPIER pour gâteaux	4 pour 1.44
PAPIER DE CONSTRUCTION	paquet 100 feuilles 2.44
COLLE KRAZY GLUE	chac. 2.44
PROTÈGE-BRÛLEUR P.M.	3 pour 2.44
PAPIER D'ALUMINIUM 12 x 25	3 pour 2.44
ALBUM DE PHOTOS 100 pages	chac. 9.44
Sports, jouets, bijoux	
FIGURINES CAPITAINE POWER	2 pour 1.44
BAS ADIDAS	chac. 1.44
SAC D'ACTIVITÉS livre à colorier et de jeux	chac. 2.44
JEU DE BASKETBALL pour jeunes	chac. 2.44
MODÈLE D'AUTO en plastique à assembler	chac. 5.44
HOCKEY SHER-WOOD modèle PMP5030	chac. 12.44
Quincaillerie	
AMPOULES WOOLCREST	paquet de 4 1.44
ASSORTIMENT D'OUTILS	chac. 4.44
RALLONGE ÉLECTRIQUE Noma, 2 metres	chac. 1.44

RUBAN À MASQUER 18 mm, paquet de 2	chac. 1.44
PILES TOUT USAGE tout format	chac. 1.44
DILUANT À PEINTURE 1 litre	chac. 1.44
SABLE ET SEL 10 kg	chac. 1.44
Pour l'auto	
HUILE À MOTEUR Valvoline, 1 litre	chac. 1.44
BALAI À NEIGE	chac. 1.44
DÉGIVREUR À SERRURES	chac. 1.44
TRACK EN PLASTIQUE garantie 5 ans	chac. 7.44
Chaussures	
PANTOUFLES pour dames, choix de couleurs	chac. 2.44
MULES POUR DAMES choix de couleurs	chac. 5.44
Le coin du fumeur	
BARRES DE CHOCOLAT Rowtree	3 pour 1.44
TABAC À PIPE Sail, sac de 50 g	2 pour 3.44
TUBES À CIGARETTES en boîte de 200, marque Woolco	6 pour 5.44
TABAC WOOLCO Light, sac de 150 g	chac. 6.44
Vêtements pour hommes et garçons...	
BAS SPORT pour hommes, 10-12, choix de couleurs, paire	1.44
BIKINI pour hommes P.M.G.	chac. 1.44
SOUS-VÊTEMENTS CAMISOLES pour hommes, polyester/coton	chac. 1.44
GANTS DE TRAVAIL	chac. 1.44
GANTS D'HIVER pour hommes	chac. 1.44
GANTS pour hommes, 100% acrylique	chac. 3.44

FOULARD pour hommes	chac. 2.44
BAS DE TRAVAIL	paquet de 2 3.44
T-SHIRTS pour hommes blanc, paquet de 2	paquet 5.44
CALEÇON THERMIQUE pour hommes, p.m.g. xg	chac. 5.44
Produits sante-beaute	
SHAMPOING Swiss Naturel, 450 ml plus 150 ml	chac. 1.44
CURE-OREILLES Delhar, boîte de 200	2 pour 1.44
GANTS DE MÉNAGE Fascination	2 pour 1.44
SAVON PARFUMÉ IDENFIELD 142 g, paquet de 3	chac. 1.44
FIXATIF SWISS NATUREL 400 ml	chac. 1.44
GEL EN FORME 400 ml	chac. 1.44
ROUGE À LÈVRES Wet in Wild	chac. 1.44
LAIT DE BEAUTÉ NIVEA 120 ml	chac. 1.44
BROSSES À CHEVEUX assorties	2 pour 1.44
RASOIRS BIC	paquet de 5 2 pour 1.44
DÉSODORISANTS MERIT solide ou spray, 170 g	2 pour 1.44
PAPIER-MOUCHOIR KLEENEX	paquet de 100 6 pour 3.44
Caméras	
BATTERIE SUPER 2D, 4AA, 1.9 volt	chac. 1.44
CASQUE D'ÉCOUTE stéréo TRITECH	chac. 2.44
ÉTUIS POUR CASSETTE VIDEO	3 pour 2.44
CASSETTE VIDÉO BASF T120	chac. 4.44
FILM KONICA 35 mm, emballage de 3	chac. 8.44

**OFFRES SPÉCIALES DU MARDI**

ESSUIE-TOUT Viva	chac. .84	EAU DE JAVEL Woolcrest, 3.6 litres	chac. .94	RÉCURANT OLD DUTCH 600 g	3 pour 2.44	PAPIER TOILETTE Cottonelle, paquet 8 rouleaux	paquet 2.74	GANTS EN VINYLE pour dames	3.44	POLOJAMA pour enfants 4 à 6x	9.44
BAIN DE MER JOUVENCE 900 ml	chac. 1.04	NETTOYEUR TOUT USAGE SUPPEL	chac. 1.94	TYE-TAC 3 verges	chac. 2.44	BISCUITS SABLÉS ÉCOSSAIS OU AU BEURRE 500 g	chac. 3.44	CHANDAIL FILLETTES 7 à 14	8.44	ESPADRILLES POUR HOMMES avec attaches en velcro	chac. 12.44
<b>En vedette Café Rouge</b>		TAMPONS À RÉCURER SCRUNG	3 pour 2.44	POUDRE À TAPIS	2 pour 3.44	SAC DE BONBONS ANGLAIS 400 g	chac. 3.44	SAC FOURRE-TOUT	chac. 8.44	<b>Aliment prêt à emporter en vedette</b>	
<b>MARDI SANDWICH AU BOEUF HACHÉ</b>		SOUS-MARINS GARNIS 2 onces	3 pour 2.44	JAMBON CUIT TRANCHE 2 livres	3.44	CHANDAIL POUR ENFANTS 4 à 6x	6.44	CHAPEAU DE SKI pour garçons et filles 4 à 6x	8.44	<b>TARTES SALVAS</b>	
<b>MERCREDI DÎNER DE SAUCISSES (breuvage non inclus)</b>	2.44	ASSOUPLISSEUR Sweet Heart 3.6 litres	chac. 1.54	IMAGE ENCADRÉE 8" x 10"	chac. 3.44	PYJAMA pour hommes, en polyester et coton	7.34	ENSEMBLE DE JOGGING fillettes 7 à 14 ans	9.44	choix de saveurs	2 pour 3.44

*Le Jour 144, une combinaison gagnante depuis plus de 20 ans!*